

(fenêtres) sur · cours)

Grigny
stop à la
violence

19 mars
journée d'action
pour l'école

Bruno Suchaut
la réussite
scolaire

DOSSIER

LES NOUVEAUX

PROGRAMMES



(fenêtres) sur · cours

N° 311 10 mars 2008

Actu



5

SAMEDI MATIN:
résultats de la consultation.

GRIGNY:
mobilisation contre la violence

Dossier

14

NOUVEAUX PROGRAMMES:
*zoom sur les principaux
changements, réactions de
chercheurs*



Métier

20

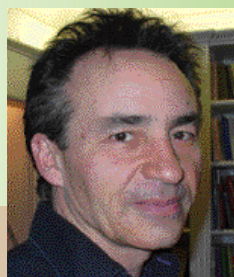
SHOAH:
le travail d'une classe parisienne en 2003

SALAIRES:
*nouvelle grille
des salaires,
0,5 % au 1er mars*



Réflexions

27



STATISTIQUES ETHNIQUES:
des avis partagés

BRUNO SUCHAUT:
la réussite scolaire

Edi t



Refonder l'école, en faire une priorité, faire reculer l'échec scolaire: belles ambitions! Evidemment, les annonces budgétaires les avaient déjà mises à mal... Les déclarations tantôt ultra-alarmistes sur l'état de l'école, tantôt dithyrambiques sur les enseignants avaient mis nos clignotants en alerte.

Aujourd'hui, même si l'épisode du débat sur la Shoah a eu le devant de la scène, l'arrivée des nouveaux programmes fait vivement réagir l'ensemble de la communauté éducative. Bâties sur une conception rétrograde de l'école et des apprentissages, faisant fi de la recherche et de l'avis des enseignants, ces programmes ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels.

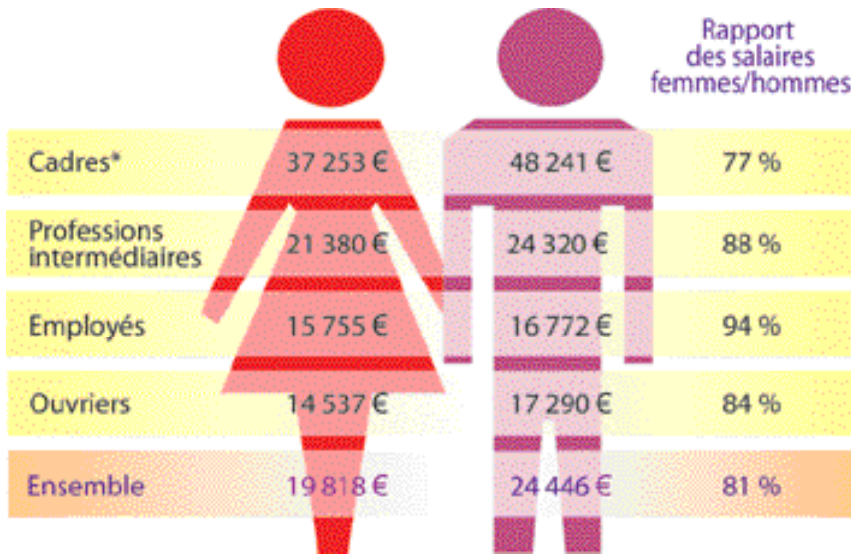
Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire pour obtenir l'école que nous voulons: le 19 mars, il faut répondre massivement aux appels dans les départements pour la défense de la carte scolaire, le budget, les programmes, les évaluations... Lors de la consultation sur les programmes, il faut faire entendre haut et fort que c'est d'un autre projet dont l'école a besoin pour les enfants du XXI^e siècle!

Marianne Baby

8 MARS

IL Y A ENCORE DU CHEMIN À FAIRE

Les inégalités des salaires entre les hommes et les femmes persistent.



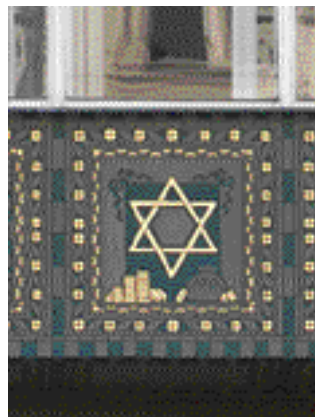
*Y compris les chefs d'entreprise salariés.
Champ: salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.
INSEE: Femmes et Hommes — Regards sur la parité. Édition 2008.

À quelques jours de la « journée internationale des femmes », l'INSEE vient de rendre publique une étude, « Regards sur la parité », qui permet de comparer les évolutions en 4 ans. Plus de 60 tableaux dressent le constat que les femmes restent globalement pénalisées, même si certains progrès sont effectifs. L'écart des salaires entre les hommes et les femmes varie entre 15 et 30 % (16 % dans la Fonction publique d'État). Une des explications est la sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité: si elles ne sont que 25 % à occuper un poste de cadre dans le privé, elles sont encore moins nombreuses (16 %) dans la Fonction publique d'État. Et pourtant, leurs résultats scolaires sont meilleurs, et elles accèdent plus que les hommes aux études supérieures (59 %). Mais « elles se tournent » vers des secteurs d'activité moins porteurs, travaillent beaucoup plus à temps partiel... et le paient cher au moment de la retraite, avec un écart moyen de 46 % au profit des hommes! Rendez-vous dans le prochain numéro de Fenêtres sur cours.

SHOAH DARCOS SONNE LA RETRAITE

C'est l'heure du recul. L'idée explosive de Nicolas Sarkozy de confier la mémoire d'un enfant juif de France victime de la Shoah à chaque élève de CM2 vient de passer aux oubliettes. Tel est le verdict sans appel rendu par la mission pédagogique sur la transmission de la Shoah lors de sa première réunion, le 27 février dernier. Ses membres, chargés par le ministre Xavier Darcos de concrétiser « l'intuition présidentielle », ont déclaré privilégier « d'autres pistes ». Participant à la réflexion, Simone Veil qui avait qualifié d'« insoutenable, de dramatique et surtout d'injuste » le fait que « l'on puisse demander à un enfant de s'identifier à un enfant mort » a plaidé pour une toute autre démarche. Sans évoquer toute forme d'identification avec les victimes de la Shoah.

« C'est une satisfaction » a commenté le SNUipp qui avait été de ceux, nombreux, à condamner « l'injonction inacceptable du président » au regard notamment des risques psychologiques pour l'enfant. D'autant que cette question fait déjà l'objet d'un travail



en classe (voir pages 22 et 23).

A l'évidence, le ministre cherche donc à sortir du marasme et tente de limiter la casse. Composé d'une dizaine de personnalités, ce groupe de travail a deux mois pour rendre son rapport. Sa présidente, Hélène Waysbord-Loing, Inspectrice générale et responsable de « La maison d'Izieu » se veut rassurante: « Nous allons travailler à la réalisation d'un document de référence, opérationnel qui proposera des orientations et des outils pour aider les enseignants et les informer des dérives possibles ». Et d'évoquer le changement de cap par la mise en place de travaux qui permettent aux enfants de se tourner dans une classe non pas vers des enfants en particulier mais vers telle situation dans telle ville. La généralisation de cette initiative se fera de manière « souple », insiste la présidente, dans le cadre des programmes. À coup sûr, le signal du repli.

Sébastien Sihr

ETHIOPIE : DISSOLUTION D'UN SYNDICAT

La Cour suprême d'Éthiopie a prononcé le 7 février la dissolution judiciaire de l'Ethiopian Teachers' Association (ETA) alors même que la Convention 87 de l'OIT* dispose que « *les organisations de travailleurs et d'employeurs ne sont pas sujettes à dissolution par voie administrative* ». Dans le cadre d'actions initiées par l'Internationale de l'Éducation, le Snuipp a déploré cette violation et réclame le respect du « *droit des enseignants à former des syndicats* »

*Organisation internationale du travail

GRANDE BRETAGNE : DES REGRETS A LA CARTE

Le gouvernement britannique avait promis que les familles auraient le choix de l'établissement de leur enfant à l'entrée au collège. D'après de récents rapports entre 10 % et 40 % des familles n'ont pas obtenu pour leurs enfants l'établissement de leur choix. Des milliers de familles déçues risquent de faire appel... Un joyeux épisode administratif s'annonce et le mythe d'une carte scolaire laissée au choix des familles s'effondre.

« Tous les jeunes ont une maîtrise du langage »

On rapproche souvent les difficultés d'insertion sociale et celles de maîtrise du français...

Tous les jeunes ont une maîtrise du langage -c'est génétique-, autrement dit une compétence complexe mais méconnue par l'école. Un discours misérabiliste superpose manque de ressources économiques, de capital social, et insuffisance cognitive et linguistique des jeunes de milieux défavorisés, souvent d'origine immigrée. « *Ils crient... ne savent pas parler...* », c'est comme une évidence chez les enseignants.

Une évidence fausse ?

Une erreur, contredite par la recherche depuis des décennies. Ils disposent de compétences langagières et de ressources variées. Ils passent par exemple souvent d'une langue à l'autre, même s'ils ne sont pas vraiment bi-



Françoise LORCERIE a signé avec 250 chercheurs un manifeste* rappelant l'origine avant tout sociale des difficultés des jeunes de milieux défavorisés

lingues. Les enseignants pourraient exploiter cela. Mais ces élèves n'ont pas la maîtrise du français standard — celui des classes favorisées et de l'État, car ils y sont peu exposés dans leur contexte de vie, ils ont au départ un lexique limité en français standard.

Comment y remédier ?

À travers des situations où les enfants vont d'abord pratiquer ce français, à l'oral comme à l'écrit. La grammaire permet de réfléchir sur la langue mais elle n'en permet pas l'appropriation. Pour comprendre tout cela et se sentir à l'aise pédagogiquement, les enseignants auraient besoin d'une vraie formation (socio-) linguistique. Ils doivent en tout cas dépasser les stéréotypes, les fantasmes de non-langue, car cela perpétue une pédagogie dans laquelle on empêche les enfants d'apprendre.

* <http://rfs.univ-tours.fr>

Propos recueillis par Michèle Frémont.

130353

C'est le nombre de signatures de l'appel laïque, suite aux déclarations du président de la République, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle. Il est encore temps de signer la pétition.

<http://www.appel-laique.org>

TRAVAIL DES ENFANTS

Une conférence syndicale internationale sur le travail des enfants s'est tenue fin février en Inde, pays qui connaît le plus grand nombre d'enfants-ouvriers parmi les 246 millions d'enfants exploités. Quels projets éducatifs pour ces enfants ? Comment obtenir des gouvernements des lois « *strictes et totalement appliquées* » ? Les organisations demandent à être reconnues comme partenaires des programmes d'éradication du travail des enfants.

PERSONNES HANDICAPÉES La Cour des comptes épingle l'État

La loi du 10 juillet 1987 avait instauré l'obligation pour tout employeur de plus de 20 salariés, y compris l'État, d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total. La Cour, constatant le non-respect de ce pourcentage, avait déjà noté en 2003 qu'il revenait à l'État « *d'être exemplaire pour le respect des règles qu'il a édictées* ». La Cour renouvelle le constat d'un retard sensible par rapport au secteur privé dans l'emploi des personnes handicapées.

La loi de 2005 a créé un fonds (le FIPHFP*) alimenté par les amendes des organismes qui ne respectent pas les 6 %. La Cour des comptes s'est penchée sur sa gestion et ses conclusions ne sont pas tendres : crise de gouvernance « *liée à un conflit entre les responsables* », facturation par la Caisse des dépôts de « *prestations* » antérieures à la création du FIPH, défaut de paiement de quantité d'organismes (dont le ministère de l'économie et

des finances !), taux dérisoire d'utilisation des fonds (5 %).

En prévision de l'augmentation des ressources, la Cour recommande « *de ne pas se cantonner à l'aménagement des postes de travail* », mais préconise des actions de formation et de sensibilisation. Concernant l'Éducation nationale, la loi des finances de 2006 a autorisé la déduction « *des dépenses consacrées à la rémunération des AVS* », déduction qui n'est pas acquise définitivement. La Cour estime que le FIPH devrait être autorisé à financer des mises en accessibilité des locaux, dans la mesure où elle préparerait une embauche de personne handicapée, et où « *elle ne se substituerait pas à l'obligation légale d'accessibilité des bâtiments publiques* », dont l'échéance est 2015.

*FIPHFP: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (le pendant de l'AGEPHIP pour le privé)



L'ÉCOLE EN MAUVAISE DIRECTION

Programmes, évaluations, budget, salaires, les diverses mesures prises ces dernières semaines pour l'école et ses personnels sont mal orientées. Avec pourtant, selon le ministre, l'obligation de résultat pour les enseignants. Dans le cadre d'une semaine d'action lancée par la FSU, le SNUipp appelle à une journée de mobilisation le 19 mars. Pour une autre école pleine de ressources.

Le début de l'année 2008 n'aura pas manqué de surprises pour l'école. Dans le grand tourbillon des annonces, qui apparaît désormais comme une méthode d'action gouvernementale, Xavier Darcos a tenu à ne pas être en reste, voire à imiter son patron. Sans écoute, ni confiance.

Imitation par exemple lorsqu'il s'agit de soutenir l'annonce d'un parrainage d'un enfant victime de la Shoah par un élève de CM2 alors que les critiques n'ont pas manqué (voir page 5 et le reportage fait en 2003 que nous republions en page 22).

Imitation encore lorsque l'on évoque la publication chaque année des deux évaluations nationales « témoins » pour mesurer les acquis des élèves de CE1 et de CM2. Chaque famille devrait recevoir à la fois les résultats de son enfant et ceux de l'école dans laquelle il est scolarisé. En quoi une telle mesure aide-t-elle les enseignants à mieux faire réussir les élèves, si ce n'est à créer une pression voir même de la défiance envers ces derniers ? Idem concernant l'évaluation renforcée des enseignants que demande Nicolas Sarkozy « tous les deux ans au lieu de quatre en moyenne, qui s'attachera d'abord au progrès des élèves ».

Annnonce enfin avec une modification des programmes qui change l'esprit de ceux de 2002 et les pratiques, en ce qu'ils prenaient en compte les connaissances utiles à notre époque et pensaient la transversalité des savoirs. Xavier Darcos lui s'est contenté des bureaux du ministère, préférant l'expertise

bureaucratique à la collaboration et l'expérience des enseignants et de la recherche (voir notre dossier).

A l'évidence, le ministre en semble convaincu. Et pourtant, il aurait sans doute suffi d'écouter les enseignants pour savoir que la Shoah était étudiée en classe, de les entendre encore pour comprendre que la culture des chiffres n'épouse pas celle de la réussite des élèves, et que la pertinence des programmes ne s'évalue aux seules approches transmissives.

Sans s'en donner les moyens, sans les enseignants et le budget, peut-on vraiment obtenir des résultats de réussite pour tous les élèves que la société est en droit d'attendre ?

De même, la reconnaissance des personnels passent par de nécessaires mesures salariales alors que la revalorisation de 0,8% du point d'indice annoncée par le ministre du budget ne compense pas la perte de pouvoir d'achat au coeur des préoccupations des français. Un réel manque qui vient s'ajouter à celui enregistré depuis 2000 (voir p 10). Les orientations budgétaires insuffisantes laissent entrevoir des opérations de carte scolaire après les élections municipales qui ne permettront pas de répondre aux besoins des écoles.

Sur tous ces points, le 19 mars prochain, le SNUipp lance une journée d'action et d'expression. Dans les départements, rassemblements, manifestations, conférence de presse

Budget, carte scolaire, programmes, le SNUipp a décidé de faire du mercredi 19 mars une journée nationale d'action et d'expression pour l'école. Celle-ci prend place dans la semaine d'action pour l'éducation lancée par la FSU.

vont se dérouler dans un cadre que le syndicat souhaite le plus large. Cette journée sera l'occasion de distribuer en direction de l'opinion publique un document à plus d'un million d'exemplaires. L'école a besoin de ressources : maternelle soutenue, effectifs allégés, enseignants supplémentaires pour travailler autrement à la prise en charge des élèves en difficulté sur le temps scolaire, temps pour se mieux se former, travailler en équipe afin d'appréhender la complexité de l'acte pédagogique, nouveaux personnels avec un vrai métier pour aider à la scolarisation des enfants en situation de handicap, à la direction d'école...

Des orientations nécessaires pour engager de réelles transformations pour une école ouverte à tous !

Sébastien Sihr

GRIGNY GROGNE

Loin des caricatures sur les banlieues, les habitants et enseignants de la ville se sont mobilisés pour lutter contre les violences et pour demander des services à la hauteur des besoins d'une population jeune mais précaire.

« **D**emander l'égalité des chances et des services, est-ce trop demander ? » C'est par ces mots que le mouvement

« *Stop la violence à Grigny* » a introduit son audience auprès du préfet le 22 février. À l'origine de l'audience et de ce collectif regroupant parents d'élèves, habitants et enseignants, deux incidents en novembre qui n'auraient pu être qu'un fait divers sur l'insécurité des banlieues au « *13 heures* » de TF1 : deux enseignantes ont été victimes de « *car-jacking* » sur le parking de l'école, elles ont été violemment « *sorties* » de leur voiture qui leur a été volée.

Pour ne pas accepter ces actes comme une fatalité, une grève de tous les enseignants de la ville a été lancée trois jours après. Et loin des clichés sur la banlieue, le samedi, une manifestation a réuni 1 500 personnes : parents d'élèves, habitants, enseignants autour d'un seul slogan : « *Stop la violence* ». Ce mouvement s'est installé dans la durée. À l'échelle de la ville, un état des lieux a été réalisé par le collectif pour mettre en évidence la situation de Grigny et demander des comptes aux services de l'État et des collectivités.

« *Nous ne sommes pas partis de rien* », explique Martine Coupigny, secrétaire des 3 Réseaux-Ambition-Réussite qui couvrent la ville et animatrice du mouvement. « *Un premier état des lieux avait été fait en janvier 2005 par des directeurs d'école.* » Résultat en 2 ans, la situation ne s'est pas améliorée, loin s'en faut.

Pour comprendre, il suffit de lire les têtes de chapitre de l'annexe du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) rédigé cette année. « *Une économie dynamique (zone franche), mais des problèmes de pauvreté et*

« **Un collectif de parents et d'enseignants** »

d'exclusion qui perdurent », « *une structure de logement qui explique en partie les phénomènes de précarité* », « *une population particulièrement jeune mais une offre publique qui n'arrive pas à suivre* », « *une ségrégation socio-économique qui entraîne des problèmes sociaux massifs* »... Une spirale infernale à laquelle l'insuffisance des moyens mis en place ne risque pas de mettre un terme. D'autant que de son côté la commune, faute de recettes, ne peut subvenir aux besoins d'une population jeune et précaire. Yveline le Briand, directrice de l'école du Minotaure et adjointe à l'enfance de la ville explique que « *seuls les enfants dont les deux parents travaillent ont accès au centre aéré, nous ne pouvons prendre en charge les familles les plus précaires, c'est insupportable!* ».

Concrètement, le collectif dénonce le manque de médecins de la PMI (Protection maternelle infantile), d'assistantes sociales, de personnels au Centre de médecine préventive (CMP)... À l'école Langevin située





La commune de Grigny compte 24 620 habitants dont 23 216 dans les cités de la Grande Borne et Grigny 2. Le nombre de naissances, 800 en 2007, ne cesse de s'accroître et correspond à une ville de 80 000 habitants. Les structures ne suivent pas.

Depuis plus de 30 ans, Grigny a bénéficié de tous les dispositifs de politique de la ville. Elle dispose aujourd'hui d'un CUCS et toutes les écoles sont classées "Ambition réussite".



travail entrepris autour de la gestion des conflits par la parole porte ses fruits. Sans faire dans l'angélisme, la situation à l'intérieur de l'école est plutôt sereine. »

Malgré les difficultés, les équipes d'enseignants se stabilisent sur 4, 5 ans. Anne Leboeuf est à l'école Le Renne depuis 3 ans et elle a choisi de rester dans le quartier. « Ici, la notion d'équipe prend tout son sens. » Et l'enseignante de raconter le travail autour d'un défi lecture avec les 6^{èmes} et la joie de ses élèves. Reste la violence hors de l'école. Le collectif demande la présence de plus de médiateurs et d'une police de proximité.

Toutes ces demandes ont été exposées le 22 février et il semble bien que réclamer l'égalité des chances et des services soit trop demander. Du point de vue de l'Education nationale, « les moyens sont suffisants », le taux d'encadrement est inférieur à la moyenne départementale (24 de

moyenne au primaire). Pour le préfet, « la sécurité est une priorité » mais pour ce qui est de la proximité c'est à la mairie d'assumer. Seul le Conseil général a semblé entendre les difficultés particulières de ce territoire en annonçant des mesures sur la PMI et les assistantes sociales.

« Déçus mais pas découragés », c'est, au sortir de cette réunion, le sentiment des acteurs du Collectif. Leur action continue et l'un des premiers effets devrait être la création d'une association des parents d'élèves de Grigny pour fédérer et faire entendre les besoins de populations trop souvent inaudibles. Alors qu'à nouveau la ville vient de connaître un épisode de violence entre des policiers et une trentaine de jeunes et qu'une école vient d'être incendiée, la demande des habitants envers les services de l'État et des collectivités prend une dimension d'urgence.

Lydie Buguet

dans le quartier de Grigny 2, Julie Rion enseignante en CP explique que le fait que ces infrastructures soient sinistrées complique la tâche : « une fois qu'on a convaincu des parents d'aller au CMP parce que leur enfant a besoin d'un suivi, la structure leur donne un rendez-vous 6 mois après ! »

Même difficulté du côté des orthophonistes. Avec la mise en place du plan de réussite éducative, des bilans orthophoniques sont réalisés mais pour le suivi... il faut changer de commune. Pourtant, les besoins sont importants dans les écoles. Aux évaluations 6^e, l'écart entre les établissements de Grigny et ceux du département est de 20 points. « C'est le plus dur », raconte Julie, « ne pas voir les enfants progresser comme ils devraient ». Le Collectif demande que les moyens de l'Education nationale soient renforcés et énumère : nombre de postes de remplaçants insuffisants par rapport aux besoins, des réseaux incomplets...

Pour autant, l'investissement des enseignants dans les écoles est intact. Jean-Guy Lasay, directeur à l'école le Buffle explique que « l'équipe est stable depuis 3 ans et le

Plan Banlieue : espoir perdu

Le ministre de l'Education Xavier Darcos et Fadela Amara, secrétaire d'État à la politique de la ville, ont détaillé le 14 février le volet Education du plan "Espoir banlieue" présenté le 8 février dernier par Nicolas Sarkozy. Création de vingt écoles de la 2^{ème} chance d'ici 2009, relance des internats éducatifs, fermeture d'une vingtaine de collèges en déshérence constituent les premières annonces qui seraient « financées à hauteur d'environ 200 millions d'euros » pour la prochaine année scolaire, a précisé Xavier Darcos.

Parmi les mesures-phare, cinquante communes volontaires expérimenteront le transport d'élèves de CM1 et CM2 dans d'autres écoles, hors des quartiers (busing) alors que des établissements privés devraient s'installer dans des quartiers sensibles. Pour, selon les termes du ministre, « assurer davantage de mixité ».

Alors que le ministre n'évoque plus le terme d'éducation prioritaire, la FSU, de son côté, attend les moyens de la réussite « de la première chance » pour les élèves. Elle appelle à un renforcement de la scolarisation à deux ans, à l'allégement des effectifs par classe, à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées et accompagnées, avec des moyens nouveaux et non une politique de redéploiements.

MATERNELLE LE BRÛLOT DU CONCOMBRE MASQUÉ

« *Il faut fermer les écoles maternelles* ». Sous ce titre plus que provocateur, vient d'être publié un nouveau brûlot contre la maternelle aux airs de déjà-vu. Tout comme Alain Bentolila qui a produit un rapport en décembre dernier, l'auteur appuie son propos sur la lecture de 1 500 rapports d'inspection et prétend à l'unisson du linguiste que les élèves de la maternelle ne bénéficieraient que de 35 minutes d'enseignement sur trois heures de classe ! Quel mépris pour le travail des enseignants ! Quelle caricature pour cette école qui a tout d'une grande et qui a depuis longtemps prouvé son efficacité à préparer l'enfant à devenir élève. Ce texte pamphlétaire et outrancier constitue un véritable acte de provocation à l'égard de la profession, et de désinfor-

mation démagogique à l'égard du public. Il trahit surtout la méconnaissance de son auteur pour tout ce qui constitue la spécificité de la maternelle. Il est signé par un prétendu « inspecteur », un certain Julien Dazay. Mais ce dernier reste inconnu sur la liste des fonctionnaires de l'Education nationale. Normal, il s'agit d'un pseudonyme. Dazay aboie avec la meute, casse de l'institut de maternelle mais tel le concombre, il avance masqué, allant jusqu'à vouloir travestir sa voix à la radio et flouter son image à la télé. Monsieur Dazay ferait bien de retourner à l'école, il y apprendrait peut-être une valeur enseignée aux enfants, celle de la responsabilité et du courage.

Sébastien Sihir

SALAIRES : LOIN DU COMPTE

Alors que ses services prévoient une inflation de 1,6 %, le ministre de la Fonction publique, Eric Woerth, n'a pas proposé plus de 0,8 % sur la revalorisation des salaires, fractionnés en 0,5 % au 1er mars et 0,3 % en octobre. Résultat, aucun syndicat n'a signé le volet salarial de l'accord sur les salaires et le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La proposition du gouvernement est assortie de mesures

catégorielles et de la « *garantie individuelle de pouvoir d'achat* » (GIPA), destinée aux fonctionnaires dont la hausse de salaire pendant les années précédentes a été inférieure à l'inflation. Ce faisant le gouvernement annule les effets de la progression normale de carrière (les changements d'échelon) en considérant qu'il s'agit là d'une augmentation qui compense la hausse des prix !

DIRECTION : 20 000 EVS EN MOINS

Quel avenir pour l'aide administrative à la direction d'école et les personnels en charge de cette mission ? Dans une note interministérielle en date du 13 février, il est fait mention d'une baisse de 20 000 recrutements des contrats aidés employés en tant qu'EVS dans l'Education nationale pour l'année 2008. En lieu et place des 50 000 installés dans les écoles cette année, seuls 30 000 devraient être présents à la rentrée prochaine. Le SNUipp vient d'adresser un courrier au ministère pour s'inquiéter fermement de cette situation qui remet en

cause l'aide dont bénéficiaient les directeurs pour le fonctionnement de l'école. De plus, il s'alarme du non renouvellement de contrats pour les EVS qui en plus n'ont pu obtenir aucune formation.

Du fait de sa précarité, ce dispositif avait été dénoncé par le SNUipp lors de l'application du protocole sur la direction d'école. Le syndicat continue d'exiger pour la mission d'aide administrative ainsi que pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap la création de métiers pérennes.

41
Loir-et-Cher

« *Se donner ensemble les moyens de sauver le système de remplacement* » c'est la campagne qu'a lancée le SNUipp41 qui a constaté une dégradation alarmante de la situation. De septembre à janvier, 769 journées non remplacées, soit une augmentation de 54% par rapport à 2004 pour un même volume de journées d'absences. Un document de 4 pages a été diffusé dans les écoles pour aider les enseignants mais aussi les parents d'élèves à peser de tout leur poids.

Les AVS veulent du métier

Auxiliaire de vie scolaire (AVS), c'est un métier. Telle est la demande de reconnaissance adressée au premier ministre sous forme d'une pétition ⁽¹⁾, par trois syndicats (SNUipp, SNES, SGEN) et deux associations (Fnaseph, Unaiÿsse) liées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le 6 février dernier, des personnels AVS, EVS et enseignants se sont rassemblés devant les rectorats estimant « *urgent de pérenniser cette mission d'accompagnement* » par un véritable métier et une réelle formation qui mettent fin à leur situation de précarité. Autour de 16 000 aujourd'hui, ces personnels occupent des emplois aux statuts divers : de quelques mois (EVS en Contrat d'avenir ou Contrat d'accès à l'emploi) à deux fois trois ans maximum (AVS, Assistant d'éducation).

⁽¹⁾ <http://unaiÿsse.free.fr>

Vous avez plus de 50 ans ?

La MGEN lance « *une enquête sur la fin de carrière des enseignants* ». Le questionnaire permet de faire valoir son point de vue sur le métier, de détailler les attentes concernant la fin de carrière et de suggérer des améliorations à la situation de chacun. Les résultats seront communiqués lors d'une initiative publique organisée par la MGEN et les organisations syndicales partenaïres, FSU, UNSA et SGEN-CFDT, à l'automne 2008.

www.mgen.fr

ABSENTEISME LE MAIRE FAIT SES FICHES

Le 15 février dernier, un décret créant le « traitement automatisé relatif au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité » a été publié au journal officiel. Sortie discrète d'un texte pris en application de la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 qui modifie de manière importante le code de l'éducation et le code de l'action sociale et des familles en élargissant les compétences du maire.

Dorénavant ce dernier peut créer un « traitement automatisé de données à caractère personnel » pour recenser les « enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune », et ce, « afin de lui permettre de prendre des mesures à caractère

social et éducatif dans le cadre des compétences qui lui sont conférées ». Le décret ne pose aucune obligation quant à la sécurisation des données. Celles-ci seront conservées jusqu'au 16 ans de l'élève, sans qu'à aucun moment les familles ne puissent demander la suppression de cette inscription : elles n'auront qu'un droit d'accès et de rectification... En cas d'absentéisme scolaire, la direction d'école prévient l'inspecteur d'académie qui doit informer « le maire de la commune de résidence » qui désormais pourra aussi saisir le président du Conseil général afin de suspendre les allocations, saisir le procureur de la République ou mettre en place un contrat de responsabilité parentale.

M.F.

RASED LETTRES OUVERTES AU MINISTRE

Si le Ministère ne cesse de mettre en avant les élèves en difficulté et crée de nouveaux dispositifs censés répondre au problème (2 heures supplémentaires, stages), s'il parle de revoir les circulaires de 2002, jugées « obsolètes », aucune annonce concrète ne concerne les Rased. Officiellement leur rôle et leurs missions ne sont pas remis en cause. Mais lors des échanges sur ces nouveaux dispositifs d'aide aux élèves en difficultés, le maître E est plus souvent évoqué comme un maître de soutien devant un groupe d'élèves dans la classe. Quant au maître G, s'il en est question dans les groupes de travail, c'est à l'initiative des organisations syndicales. Résultat : de nombreuses inquiétudes remontent du terrain. En plus des problèmes liés au nombre croissant de RASED incomplets, au manque de per-

sonnels formés, il semble que des recommandations orales encouragent les départs en « E », au détriment des « G ». « Parce qu'il est difficile de mener ce travail avec le sentiment croissant d'une menace d'autant plus insistante qu'elle n'est pas démentie », le SNUipp, avec le SE et le Sgen, a demandé par courrier au Ministre de préciser ses projets, tout en rappelant que l'application des textes réglementaires et les missions des différents dispositifs d'aides aux élèves en difficulté doivent être respectés dans la carte scolaire comme dans les départs en formation. Autant de revendications reprises dans une lettre ouverte signée par l'ensemble des organisations syndicales, associations professionnelles, mouvements pédagogiques et fédérations de parents d'élèves.

M.F.

Les langues vivantes au berceau?

Le ministre a annoncé qu'à la rentrée 2010 (c'est loin !), l'enseignement des langues vivantes à l'école débutera au CP. Cette annonce surprend alors qu'on ne sait pas grand chose de ce qui se passe cette année au CE1, et que le bilan du cycle 3 prête à discussion*. En effet, il existe des départements où l'organisation de cet enseignement au CE1 ne s'est même pas posée, ou alors avec un nombre de classes concernées anecdotique, comme dans l'Aube, la Charente, le Doubs, la Haute-Saône ou la Marne (13 % dans l'académie de Reims). Concernant le cycle 3, les classes de CE2 sont inégalement couvertes sur le territoire. Le taux affiché de couverture au cours moyen, qui avoisine les 100 %, correspond à des réalités bien différentes. De plus, la formation des enseignants ne peut rester en l'état si l'on veut respecter les programmes, ambitieux, qui ont été remodelés l'an passé en fonction du cadre européen de référence pour les langues. Pour le SNUipp, le système éducatif du XXI^{ème} siècle a l'obligation de former des citoyens capables de communiquer en Europe et dans le monde, il n'est donc pas possible de se satisfaire d'annonces et de déclarations de principe et il est temps de lancer une réflexion sérieuse sur l'enseignement des langues vivantes.

* Chaque fois qu'elles en ont l'occasion au CSE, les organisations syndicales et la FCPE contestent les chiffres ministériels et demandent un bilan.... En vain !

Le 6 mars, on manifeste avec les retraités!

« Défense du pouvoir d'achat des retraités et des personnes âgées », tel est le thème des rassemblements régionaux auxquels a appelé l'intersyndicale des Unions Centrales de Retraités pour le jeudi 6 mars. Depuis « la semaine bleue » en octobre dernier, de nombreuses actions départementales ont permis aux retraités et aux personnes âgées de montrer leur mécontentement et leur détermination à se faire entendre. La revalorisation des retraites au 1er janvier, comparée à l'évolution des prix en 2007, montre « l'injustice faite aux retraités ». La FSU, au sein de la FGR*, est partie prenante de cet appel unitaire.

*Fédération générale des retraités de la Fonction publique

CONSULTATION SUR LE SAMEDI LES ENSEIGNANTS NE VEULENT PAS SIGNER

Les 10000 premières réponses à la consultation organisée par le SNUipp attestent du besoin de consultation exprimé par les enseignants, syndiqués ou pas. Les résultats ne laissent pas place au doute. Les enseignants rejettent massivement le dispositif présenté par le ministère sur l'utilisation des 2 heures libérées par la suppression du samedi matin. À près de 80 %, ils estiment que le relevé de conclusion n'est pas acceptable, et que les propositions retenues à l'issue des négociations sont totalement insatisfaisantes. Avis sans appel !

L'augmentation de 18 à 24 heures du temps consacré au travail d'équipe, ainsi que celle de 12 à 18 heures pour l'animation et la formation recueillent des avis contrastés. À l'évidence la question de concertation n'est pas résolue aux yeux de la profession. Par contre, le fait de consacrer 60 heures à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves est jugé inacceptable. Pour quelles raisons ? Si une faible majorité des enseignants estime que la suppression de 2 heures hebdomadaires n'est pas une bonne mesure en soi, 76 % d'entre eux estiment que le dispositif proposé ne sera pas à même d'aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves. De la même manière la déclinaison de ces mesures pour la maternelle n'est pas plébiscitée. Près de 79 % des enseignants ayant répondu à l'enquête considèrent que le SNUipp ne doit pas signer le relevé de conclusion.

M.F. et D.L.

Résultats complets de la consultation sur snuipp.fr

Le travail des enseignants

1. Un temps de 60 heures consacrées « à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant... ». Cette modalité d'organisation de travail des enseignants découlant du dispositif vous paraît-elle acceptable ?

OUI	25,83 %
NON	71,43 %
Ne se prononce pas	2,73 %

2. Les 18 heures annuelles consacrées aux travaux en équipes pédagogiques passent à 24 heures en y ajoutant les « relations avec les parents, intégrant l'élaboration et le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ». Est-ce selon vous acceptable ?

OUI	42,25 %
NON	55,64 %
Ne se prononce pas	2,11 %

3. Les 12 heures dévolues à l'animation pédagogique deviennent 18 heures annuelles consacrées de manière globale à l'animation et à la formation. Est-ce selon vous acceptable ?

OUI	45,16 %
NON	52,37 %
Ne se prononce pas	2,47 %

La réussite des élèves

4. La suppression des 2 heures hebdomadaires d'enseignement pour tous les élèves vous paraît-elle acceptable ?

OUI	42,21 %
NON	55,32 %
Ne se prononce pas	2,47 %

5. Les 60 heures consacrées « à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant... ». Est-ce vous pensez que cela peut aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves ?

OUI	20,84 %
NON	76,44 %
Ne se prononce pas	2,72 %

6. Les mesures pour la maternelle (intervention en petits groupes centrée sur la maîtrise orale de la langue française et possibilité d'intervenir en cycle2) vous paraissent-elles acceptables ?

OUI	35,81 %
NON	59,49 %
Ne se prononce pas	4,7 %

Début de mise en place

Premières indications sur la mise en place « *de l'utilisation des heures du samedi* » dans la Somme. L'audience accordée par l'Inspecteur d'Académie au SNUipp 80 le 28 février a permis de préciser les intentions de l'administration. Sur les 60 heures consacrées à des actions directes auprès des élèves et au temps d'organisation correspondant, l'Inspecteur a indiqué que le temps d'organisation ne pourrait pas dépasser 6 heures, ce qui implique un temps de travail de 54 heures en présence des élèves. Ces heures s'effectueraient avant ou après la classe, voire durant la pause méridienne, mais pas le mercredi, sauf calendrier dérogatoire. Estimant que l'ensemble des enseignants n'utilisera pas son capital de 60 heures, il prévoit des formations le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Appréciation générale

7. Pour vous, le relevé de conclusion « *pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages à l'école primaire* » est-il acceptable ?

OUI	18,62 %
NON	78,93 %
Ne se prononce pas	2,45 %

8. Selon vous, le SNUipp doit-il signer ce relevé de conclusion ?

OUI	18,62 %
NON	78,93 %
Ne se prononce pas	2,45 %

REMISE A NIVEAU UN MILLION D' HEURES POUR LES STAGES



Les inspections académiques commencent à diffuser les modalités d'organisation des stages à destination des élèves de cours moyen. Ceux-ci débiteront lors des prochains congés de printemps. Un million d'heures supplémentaires ont été budgétées par le ministère pour les 3 sessions du printemps, de juillet et d'août. 10 % des élèves de cours moyen seront encadrés par des enseignants volontaires, le stage se déroulant sur 5 jours, 3 heures par jour.

La précipitation avec laquelle cette annonce prend effet laisse déjà apparaître des différences. Si dans le Gard, les groupes devront comporter au moins 5 élèves, ils varieront de 4 à 6 dans la Marne et de 3 à 6 dans la Somme. Les dates précises des 3 sessions ont déjà été fixées par endroit alors qu'ailleurs les équipes ont le choix de la semaine. Plus étonnant encore, toutes les écoles sont concernées dans certains départements, seulement les volontaires dans d'autres (« *écoles souhaitant participer au dispositif* »).

Il est bien rappelé à tous les enseignants de cours moyen qu'ils devront réaliser un bilan de compétences en français et en mathématiques pour les élèves auxquels ils auront conseillé une participation à ces stages et pour lesquels les parents auront donné leur accord. Les conseils d'école seront réunis, les stages seront même inscrits au projet d'école, les maires seront systématiquement consultés pour l'utilisation des locaux.

Les heures supplémentaires bénéficieront d'une exonération fiscale et sociale, qui se cumulera avec la majoration de 25 % de leur taux horaire. Une heure sera payée 21,16 € pour un instituteur, 23,79 € pour un PE et 26,16 € pour un PE hors classe. En terme d'organisation, ce dispositif laisse pour le moins perplexe. Les calendriers de semaine à 4 jours par exemple, discutés l'année dernière, ont raccourci ces congés : les enfants ayant des difficultés seront-ils privés de vacances ? Pour le SNUipp, le « *travailler plus pour gagner plus* » appliqué à l'Education nationale sous forme d'heures supplémentaires ne peut constituer une réponse à la perte du pouvoir d'achat. Les moyens débloqués pour ce dispositif auraient permis de renforcer les RASED, étendre les expérimentations de maître supplémentaire, et permettre aux enseignants de construire des réponses à la difficulté scolaire sur le temps de classe. Enfin, il ne saurait être question d'alourdir la charge de travail des enseignants de cours moyen et des directeurs. En aucun cas la responsabilité de ces derniers ne devrait être engagée durant ces périodes de stage.

Dans les départements, le SNUipp veillera aux modalités de mise en place et au respect du volontariat des personnels.

Daniel Labaquère



LES PROGRAMMES PERDENT L'ÉQUILIBRE

Les programmes de 2002 faisaient la part entre la nécessité de l'entraînement et de la répétition dans l'acte d'apprentissage. Un équilibre aujourd'hui rompu.

Trente pages, et voilà tous les programmes déséquilibrés. Les textes de 2002, restaient perfectibles. Leur mise en œuvre a souffert d'un défaut d'évaluation et d'un déficit d'accompagnement. Mais ces programmes, du moins dans leur esprit, faisaient la part entre la nécessité de l'entraînement, de la répétition et de la progression dans l'acte d'apprentissage, et des démarches tout aussi indispensables mais plus complexes telles la mise en situation, la découverte, l'expérimentation, l'implication de l'élève... (lire page 18). Par exemple, les programmes présentés le 20 février par Xavier Darcos stipulent que « les connaissances et compétences s'acquièrent par l'entraînement », et c'est tout. Le principe de transversalité est oublié au profit d'un cloisonnement par disciplines. Du coup, alors que cette transversalité permettait d'augmenter le temps hebdomadaire consacré à l'apprentissage de la langue de 3 heures, ce dernier reste plafonné à 10 heures dans la nouvelle mouture (lire page 15).

« C'est le retour de « l'instruction civique » et de « la morale » à l'école tandis que « l'éducation à la citoyenneté » passe à la trappe »

À cet appauvrissement, s'ajoute paradoxalement un « alourdissement » des apprentissages avec l'arrivée de la division au CE1, la réintroduction du passé antérieur, les maximes en morale et la règle de trois... D'ailleurs, dix-neuf organisations professionnelles et syndicales dont le SNUipp estiment que ce texte est marqué « par un alourdissement des contenus, par une conception mécaniste des apprentissages et un affaiblissement de leur dimension culturelle ».

Et on retrouve dans le texte du ministère des éléments du rapport du linguiste Alain Bentolila, comme la leçon de mots, ou des préconisations d'associations qui ne sont pas réputées pour leur subtilité en matière péda-

gogique tel de Groupe de réflexion interdisciplinaire sur les programmes (GRIP).

On sait donc où le ministre qui n'a pas organisé de consultation préalable a puisé son « intuition ». En terme de prise en compte des travaux des scientifiques et chercheurs spécialisés, on aurait pu rêver d'une plus grande diversité...

Après Gilles de Robien, le nouveau ministre de l'Éducation nationale persiste dans le discours

démagogique autour des « savoirs fondamentaux ».

Discours qu'il pense en mesure de séduire les parents « Derrière ces propositions, j'ai le sentiment qu'il y a une opération de communication, des effets d'annonce mais pas

de véritable réflexion » commente l'historien Philippe Joutard (lire par 19), ancien président du groupe d'expert des programmes de 2002.

Dehors, donc, les « jargonneux » (expression de Nicolas Sarkozy à Périgueux pour désigner les programmes)! La plupart des chercheurs ne décolèrent pas (lire pages 16 et 17), non pas parce qu'ils se sentent blessés dans leur ego, mais parce que les préconisations du ministre relèvent d'une conception d'antan de l'enseignement.

La professionnalité enseignante est niée. Avec ces nouveaux programmes, ils ne seront plus des « passeurs » des savoirs, mais de simples « transmetteurs » de disciplines souvent rabougries, comme le seront l'Histoire ou les Arts par exemple. Quant aux élèves ils devront s'enfermer passivement dans un rôle de « récepteurs » de savoirs, et non plus de « constructeurs ».

Le tout a des relents passéistes. C'est le retour de « l'instruction civique » et de « la morale » à l'école tandis que « l'éducation à la citoyenneté » passe à la trappe (lire

Dossier réalisé par
Lydie Buguet, Daniel Labaquère,
Pierre Magnetto, Sébastien Sihr



Une école maternelle primarisée ?

A la maternelle, comme le souligne Lucile Barberis, présidente de l'AGEEM (Association générale des enseignants de l'école maternelle), « les nouveaux programmes révèlent un changement complet de perspective de la maternelle, occultant son rôle d'accueil de l'enfant et sa maturation psychologique et affective pour se centrer de manière quasi-exclusive sur l'élève ». Il n'est plus fait référence à la scolarisation de 2 à 3 ans même pour les enfants des quartiers prioritaires. Très clairement, la finalité annoncée est la préparation au CP: acquisition quantifiée de mots, par semaine (10 en petite section, 20 en moyenne section), place importante faite aux lettres que les enfants devront « reconnaître, nommer et tracer », introduction de la première étape des méthodes syllabiques en grande section avec la maîtrise de 22 correspondances entre lettres et sons (soit plus qu'au premier trimestre de l'actuel CP).

Pour Mireille Brigaudiot, linguiste et ancienne maître de conférence à l'IUFM de Versailles, la philosophie du texte « ne connaît pas les cheminements cognitifs des jeunes enfants ». Il y a un danger « d'entraîner les enfants – notamment de milieu populaire à considérer ces signes que nous appelons « lettres » comme des objets quelconques du monde, ayant un nom. Pour les enfants qui n'ont pas la chance d'avoir des « bruiteurs » de lettres à la maison, ces signes vont devenir « morts ». Car ils ne pourront plus avoir la valeur abstraite du sonore. Seuls les spécialistes des échecs lourds d'apprentissage de l'écrit le soulignent ». Pour elle, il aurait été préférable « de trouver des pistes d'action (et / ou de réflexion) pour que les maîtres puissent aider certains enfants plus que d'autres. On aurait pu, par exemple, les encourager à réfléchir aux apprentissages réels mis en œuvre lors des regroupements, à réfléchir aux contenus des activités offertes en petits groupes (les « ateliers » faisant encore rarement place à des activités intellectuelles telles les discussions de compréhension d'histoire, le rappel de récit, le commentaire d'un essai d'écriture...), à réfléchir aux façons de réagir devant une activité « non-réussie ».

page 16). Et le discours s'accompagne d'un florilège d'incohérences et d'approximations qui ne font pas très sérieux. Exemple, Gutenberg est situé au XVII^e siècle ou encore, parmi les « productions artistiques », l'élève pourra découvrir « le cristal » ou le « verre », ce qui lui permettra de faire la différence entre un vase en cristal de Baccarat, de Bohême ou de Venise ! À oui, ce ministre

est un artiste !

Une consultation des enseignants, dont on ne connaît pas encore les modalités, doit être organisée en mars (lire page 14). Fenêtres dur cours a décidé d'ouvrir ses colonnes aux chercheurs et enseignants, témoignages disponibles dans leur intégralité sur le site du SNUipp.

Ca ne rentre pas !

La comparaison des horaires avec ceux des anciens programmes paraît difficile à cause du cloisonnement disciplinaire des textes de 2008. Les horaires de Français étaient auparavant répartis sur 13 heures couvrant d'autres champs disciplinaires. Pour autant, la réduction de 26 à 24 heures, le « maintien » des horaires en français et en mathématiques, l'ajout d'une heure d'EPS, impliquent mécaniquement une diminution des horaires pour l'ensemble des autres « disciplines ».

Au CP/CE1, sans les 2 heures de récréation qui doivent se répartir sur toutes les matières, il ne reste plus que 3h30 hebdomadaires pour la découverte du monde (espace, temps, monde du vivant, de la matière et des objets), les pratiques artistiques et l'histoire des arts,

	Horaires 2008 CP / CE1	Horaires 2008 CE2 / CM1 / CM2
Maths	5 heures	5 heures
Français	10 heures	8 heures
EPS	4 heures	4 heures
Langues vivantes	1 h 30 en CE1	1 h 30

Aucune indication horaire n'est donnée pour les autres disciplines, si ce n'est 20 h annuelles réservées à l'histoire des arts au CE2 / CM1 / CM2.

l'instruction civique et morale, les TIC...

À titre de comparaison dans les programmes de 2007, les horaires prévoyaient 3 heures pour « découvrir le monde » et 3 heures pour l'éducation artistique.

Au CE2/CM1/CM2, les enseignants ne pourront consacrer à ces mêmes disciplines que 5 h 30 là où les anciens programmes leur accordaient 9 h 30.



Zoom sur les principaux changements dans les contenus d'enseignement des nouveaux programmes. Des chercheurs et enseignants analysent et commentent.

Une vraie consultation ?

Le ministère l'a confirmé. Les enseignants seront consultés lors d'une demi-journée banalisée en mars : un samedi matin pour les écoles fonctionnant en cinq jours, une demi-journée définie par chaque Inspecteur d'académie pour les autres. Mais selon quelles modalités ? Le syndicat souhaite que celles-ci « soient rapidement portées à la connaissance des personnels du premier degré. Elles doivent prévoir à la fois les délais nécessaires à une réflexion approfondie, une garantie de liberté d'expression, une transparence dans l'élaboration des synthèses départementales et nationale ainsi qu'une publication de celles-ci ». De son côté, en complément à ce dossier, le site du SNUipp propose aux enseignants des éléments de réflexion en publiant les analyses et entretiens de nombreux chercheurs.

Dernière minute, le ministère a ouvert un espace sur son site dédié à la consultation.

NOUVEAUX PROGRAMMES LES POINTS PRINCIPAUX

DECOUVERTE DU MONDE-HISTOIRE : SEULES LES DATES ?

L'enseignement de l'histoire se focalise autour de grands repères chronologiques. En CE-CE1, ceux-ci seront « mémorisés avec les grandes dates et les personnages de l'histoire de France ». En CE2-CM1 et CM2, l'étude de ces questions « permet aux élèves d'identifier et de caractériser simplement les grandes périodes qui seront étudiées au collège. Elle s'effectue dans l'ordre chronologique ». Une liste d'événements et de personnages est même fournie.

Philippe Joutard, professeur d'histoire

Philippe Joutard

« Dès le cycle 2 apparaissent des dates à retenir et des noms de personnages, alors qu'on n'a pas encore abordé un véritable déroulement historique. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul historien sérieux qui ne pense pas qu'il faille de la chronologie. Mais attention, « trop de chronologie tue la chronologie ! ». Les dates retenues doivent être peu nombreuses, bien expliquées. Il faut en comprendre la signification et l'importance. Par ailleurs, la dernière date qu'on doit retenir est 1989, la chute du mur de Berlin. Il s'agit là de la première date non française et il va falloir expliquer aux élèves du primaire ce qu'était l'avènement de la révolution soviétique, du communisme, de la guerre froide et la chute du mur. Autrement dit, il faut faire une histoire de l'Europe que ces propositions refusent par ailleurs. »

PRATIQUES ARTISTIQUES ET HISTOIRE DES ARTS SENSIBILITÉ ABSENTE

En arts visuels, « à la fin du CM2, les élèves doivent être capables de pratiquer le dessin dans différentes situations en se servant de diverses techniques, matériaux, supports et instruments. » Il s'agit de la seule compétence en matière de pratiques artistiques dans le domaine des arts visuels.

De plus, l'histoire des arts fait son apparition. Sur les 20 pages des nouveaux programmes « resserrés », une page entière est consacrée aux « œuvres de référence ». Les enfants devront étudier le cristal et le verre (un objet de Baccarat, de Bohème, de Venise), les textiles (une soie d'Asie ou d'Europe), la haute couture (une robe des années 20, des années 60), le design (une lampe, une chaise), le graphisme (une affiche). La danse, le théâtre, le cinéma ne sont pas mentionnés.

Joëlle Gonthier, plasticienne et spécialiste de l'enseignement de l'art

« L'intitulé annonce des « pratiques artistiques » dont le texte ne confirme pas la présence et que l'emploi du temps prévu rend difficile à déployer. Le texte parle d'« initiation » et de « sensibilisation », plus que d'« enseignement ». Imaginez qu'en français ou en mathématiques, l'apprentissage soit nié et que l'on choisisse d'aborder ces disciplines uniquement sous l'angle esthétique et par les gestes qu'ils requièrent comme il en est question pour les arts ! On expédie les arts visuels en deux lignes d'une extrême généralité. Cette approche n'offre pas « à tous les enfants des chances égales de réussite ».

Le texte saute allègrement des étapes de la construction des savoirs et des compétences. Les éléments de problématisation, si nécessaires à la compréhension, sont évacués. Pourtant, nul ne perd de temps à se demander pourquoi la peinture et le tableau ont occupé une place majeure dans notre culture et pourquoi il y a si peu de pratique de la peinture aujourd'hui à l'école alors qu'il convient d'admirer les œuvres qu'elle permet de créer ? »



FRANCAIS : LE CLOISONNEMENT

Les projets de programmes reprennent les axes définis en 2007 par le ministre précédent, en rupture avec la démarche de transversalité présente dans les programmes précédents : programme détaillé d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire, retour des dénominations « anciennes » (récitation, rédaction), insistance sur le soin et la propreté des travaux écrits. La littérature est reléguée en fin de programme. Les activités poétiques sont réduites à la récitation.

Si en conjugaison, la réintroduction du passé antérieur et du futur antérieur laisse perplexe, le programme de grammaire est marqué par l'insistance sur les notions de nature (classes de mots) et fonction. Un des principaux changements concerne la production d'écrits renommée rédaction. Au cycle 2, et en particulier au CP, elle est vue comme une activité de copie, d'écriture de mots ou de phrases simples. Si « l'élève peut concevoir et écrire un texte de 5 à 10 lignes » au CE1, puis des textes courts « de différents types » au cycle

3, ces productions ne sont définies que par leurs contraintes (propreté, ordonnancement, orthographe, conjugaison, grammaire), et jamais en fonction de leur usage ou même de leur capacité à transcrire l'expression personnelle, l'imaginaire de leur auteur.

Il en est de même en ce qui concerne l'approche de la poésie, à laquelle ces nouveaux programmes consacrent deux lignes :

Au CP et au CE1, « la pratique de la récitation sert d'abord la maîtrise du langage oral, puis elle favorise l'acquisition du langage écrit et la formation d'une culture et d'une sensibilité littéraire. »

Au CE2, CM1 et CM2, « un travail régulier de mémorisation et de diction est conduit sur de courts textes en prose et des poèmes choisis par le maître ».

Danièle Manesse, professeure des sciences du langage à Paris III

« Je pense que ces projets de programmes vont rassurer les enseignants. Ils sont raisonnables en orthographe et un peu trop lourds en grammaire, ils ne décident pas de la méthode mais fixent des objectifs. Ils permettent entraînement, capitalisation, stabilisation. Mais attention à ne pas déséquilibrer les approches : il ne faut pas un retour extrême du balancier. »



Jean-Michel Zakartchouk, enseignant et membre des Cahiers pédagogiques

« En quoi savoir conjuguer un verbe au passé composé est-il plus fondamental par exemple que de savoir produire un texte qui explique comment on s'y est pris pour résoudre tel problème ou que de savoir parler clairement trois minutes devant un auditoire ? Le soi-disant recentrage se fait au détriment de tout ce qui donne sens aux savoirs : la culture, la construction de la citoyenneté, la réflexion sur ce que veut dire lire et écrire dans notre société. Les outils « fondamentaux » ne sont pas des fins en soi mais des préalables. Les activités d'entraînement ou de consolidation doivent être au service d'une visée qui les intègre à un projet global. Ce qui fait accepter par un sportif les fastidieuses répétitions de geste ou par un musicien des gammes interminables, c'est le sens que trouve l'activité dans laquelle ils sont engagés. »



MATHEMATIQUES

LA TECHNIQUE D'ABORD

Les principaux changements concernent le changement d'optique de l'enseignement des mathématiques (la résolution de problèmes passe au second plan) et l'alourdissement du programme par l'avancement de l'introduction des opérations posées.

Ainsi, la soustraction est au programme de CP, la multiplication (par 2, 3, 4 et 5) et la division (par 2 et 5) au programme du CE1, et il faudra en fin de CM2 « utiliser les techniques opératoires des 4 opérations sur les nombres entiers et les décimaux », même s'il est précisé dans les progressions « division d'un décimal par un entier ». En géométrie et mesure, les nouvelles notions à acquérir sont complexes : « cylindre, prisme, longueur du cercle, aire du triangle, volume du pavé droit ». Elles étaient auparavant abordées au collège.

La règle de 3 est explicitement mentionnée dans « les procédures variées » permettant de résoudre des problèmes relevant de la proportionnalité.

Roland Charnay, formateur à l'IUFM de Lyon

« La technique posée de la soustraction sera donc exigée à la fin du CP ! À l'évaluation à l'entrée au CE2, en 1992, alors qu'il était enseigné en CE1, le calcul posé de $53 - 37$ n'était réussi que par 30 % des élèves. L'analyse des difficultés de cette technique et l'analyse des connaissances à maîtriser préalablement pour pouvoir la comprendre et en mener à bien l'exécution, montrent qu'il est illusoire d'espérer la faire apprendre intelligemment avant le CE2. Il faudra beaucoup d'entraînement « à l'ânonnant » pour les élèves et de patience pour les enseignants pour que cela devienne possible... et vite insupportable au CP »





Avantage à l'exercice

« Entraînement ». Ce mot, à l'exclusion de toute autre pratique, revient comme un leitmotiv dans les nouveaux programmes. Une injonction qui remet en cause la liberté pédagogique.

La loi plutôt que l'esprit..

Désormais, « l'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales sera expliquée, à partir d'adages juridiques (« nul n'est censé ignorer la loi », « on ne peut être juge et partie », etc.) »... En plus des adages et maximes, dès le CP, les enfants « apprennent à utiliser le vouvoiement avec leur enseignant ». Les nouveaux programmes marquent un changement de cap, « l'éducation civique » devient « instruction civique » avec une grosse dose de morale. Ce que Gérard Vecchi, maître de conférences en sciences de l'éducation analyse ainsi « l'éducation, permettant de devenir un citoyen autonome et responsable, ne se dicte pas, ne se fait pas en expliquant les structures de l'Etat et en faisant apprendre des maximes, mais en la vivant, en la discutant, ce qui permet de prendre conscience du sens dont elle est porteuse. Il ne faut pas se contenter de faire apprendre les lois mais aussi (surtout ?) de faire éprouver le besoin de la loi comme facteur de liberté et non d'enfermement et de répression! »

Et puis, s'il suffisait d'afficher des maximes au tableau et de les faire apprendre par cœur par les élèves pour régler les problèmes du vivre ensemble à l'école comme à l'extérieur, il y a longtemps que les enseignants le feraient.

« L'école doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, rigueur et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative. ». « Les programmes laissent libre le choix des méthodes et des démarches »... À lire ces lignes extraites du préambule des programmes, on pourrait penser que l'équilibre entre les approches pédagogiques est préservé.

Et pourtant, il suffit d'une affirmation martelée et déclinée au fil des pages pour remettre en cause la liberté pédagogique : « Les connaissances et capacités s'acquièrent par l'entraînement »... En quelques mots, la vérité pédagogique est établie et les démarches complexes qui mettent en jeu différents modes d'apprentissage sont passées aux oubliettes. Si l'entraînement est nécessaire, il n'est pas pour autant suffisant. « L'appropriation des connaissances, les processus de conceptualisation, d'abstraction et de compréhension nécessitent d'autres stratégies pédagogiques que le seul entraînement » insiste Roland Charnay, ancien formateur à l'IUFM de Lyon et co-responsable du groupe de recherche Ermel. Pour Philippe Meirieu, la « pédagogie de l'exercice » imposée insidieusement implique « l'abandon d'une pédagogie du projet qui pourtant permet l'apprentissage du collectif, la découverte de l'altérité, des liens entre les personnes et les objets du savoir ». Alors que les programmes de 2002 favorisaient une approche interdisciplinaire, la version 2008 remet d'aplomb les cloisons disciplinaires. Nulle part mention d'approche transversale que la polyvalence des enseignants du primaire permet et induit. Cela au risque, comme le précise Jean-Michel Zakhartchouk enseignant et militant pédagogique, de tromper « les élèves et les familles en difficulté en leur faisant croire que savoir

par cœur une conjugaison a la même valeur que savoir utiliser à bon escient les temps dans un texte ».

Pour le plus grand bien des enfants ? Le doute est permis. « L'élève au centre du système éducatif » de la loi de 1989 a été abandonné au bord de la route au profit d'un élève calibré. Quand l'école devait « permettre à l'élève d'acquérir un savoir et de construire sa personnalité par sa propre activité », aujourd'hui, « c'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers des savoirs de base et en leur offrant des entraînements systématiques ainsi que de solides repères culturels, qu'on les préparera à la réussite ». Aussi imparfaitement mis en place que furent les cycles, leur ambition de « tenir compte de l'évolution psychologique et physiologique de chaque enfant et de chaque jeune » devait-elle être abandonnée ? Les mesures annoncées pour les élèves les plus en difficulté sont de ce point de vue emblématiques. Davantage d'entraînement même pendant les vacances or, pour Serge Boimare « ces enfants ne manquent pas d'entraînement ou de sollicitation personnalisée pour acquérir les fondamentaux », mais souffrent « d'un empêchement de penser ». Pour eux, comme pour les moins fragiles, l'ambition d'un « mieux » et d'un « autrement » se pose toujours. Pour le SNUipp la réussite de tous les élèves passe par cette ambition.



« A L'ENCONTRE DES BUTS FIXÉS »

Pour Philippe Joutard, qui avait présidé la commission d'experts en 2002, ces projets de programmes sont « in-faisables », « déraisonnables », et finalement « peu exigeants ».

Quelle a été votre réaction quand vous avez découvert ces nouveaux programmes ?

La consternation et la colère. Tout le travail collectif qui avait abouti aux programmes de 2002 est rayé sans autre forme de procès. Nous assistons à une opération de communication. Il faut donner l'impression aux gens qu'on est en rupture. Alors on fonctionne sur des contrevérités, comme dire qu'il n'y avait plus de dates dans les programmes, que la Marseillaise n'était plus chantée...

Pourtant les programmes doivent évoluer en fonction des questions nouvelles (comme le développement durable, l'importance accrue de l'Europe) mais aussi en fonction de leur efficacité. Or, non seulement on n'a pas donné aux enseignants les moyens d'appliquer réellement les programmes de 2002, mais en plus on ne les a pas évalués. On remplace à l'aveugle. C'est ahurissant !

Quelles sont les principales critiques que vous formulez ?

Ce sont des programmes complètement in-faisables. La diminution des horaires sera très accentuée pour les domaines autres que français et maths, et dans le même temps on assiste à une extension considérable du contenu : des éléments qui étaient du programme du collège viennent d'être rapatriés à l'école élémentaire, et le cycle 2 récupère en français et en maths des éléments auparavant présents au cycle 3. Il est contradictoire de prétendre sauvegarder la démarche d'investigation scientifique en réduisant le nombre d'heures réservées aux sciences ! J'attends avec curiosité le reste des propositions horaires.

Pouvez-vous donner d'autres exemples ?

On se demande vraiment quels sont les « experts » qui ont été écoutés. Concernant l'instruction civique et morale, le remplacement du terme éducation in-

dique qu'on attend des connaissances et les demandes sont déraisonnables. Le ministre explique qu'il faut faire du droit et insister sur les textes fondateurs mais la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen n'est jamais citée. L'absence de ce grand texte historique est incompréhensible face à la place donnée aux maximes de morale, sans pratique.

En géographie, le recentrage sur la France est contradictoire avec l'idée de l'Union européenne. Je crains qu'on fasse assez sourire nos partenaires européens : de nouveau les Français ne voient l'Europe qu'à travers eux-mêmes.

Vous déplorez l'absence de la transversalité.

Ces programmes sont dans une contradiction complète entre l'inflation des contenus et la diminution des heures, tout en rejetant la transversalité qui avait été considérablement développée dans les programmes de 2002. Nous voulions faire jouer l'intérêt d'avoir un professeur unique qui ait une vision globale d'un savoir global et non pas d'un savoir éclaté. Edgar Morin, dont on parle beaucoup en ce moment, insiste sur la complexité et les interactions dans la société. Et précisément en jouant la transversalité, on joue l'interaction. Ces programmes vont mettre les enseignants dans une situation impossible. Comment assurer une solide maîtrise de la langue française sans mobiliser tous les domaines ? Il ne suffit pas de le dire, il faut montrer comment. La tenue d'un carnet d'expérience en sciences et l'obligation d'écrire une petite synthèse dans un cahier en histoire ont été supprimées.

Vont-ils répondre à l'ambition qui leur est donnée, lutter contre l'échec scolaire ?

Regardons les évaluations internationales. Quelles sont les faiblesses des élèves français ? Le manque de confiance en eux, la



Entretien avec

Philippe Joutard

*Historien
Président de la commission
d'experts pour les pro-
grammes de 2002 de l'école
primaire*

non prise de risques, la résolution des problèmes, la rédaction libre, l'expression de l'imagination... Et quelles sont les réponses ? Le développement des techniques, et pas du tout le développement de la créativité et de l'imagination.

Ces programmes ne sont pas exigeants. L'obligation que nous avions formulée de lire un livre par mois est limitée au CM1. Voilà une mesure emblématique. Ce que les élèves de catégorie sociale élevée ne feront pas à l'école, ils le feront chez eux, les autres n'y auront pas accès.

Ces programmes vont à l'encontre des buts qu'ils se fixent.

SITE EDUCATIF

CURIOSPHERE.TV

Un nouveau site éducatif, la web télé « *Curiosphère* », vient d'être mis en ligne par France 5. Centré prioritairement sur la culture, ce site propose de nombreuses vidéos extraites de documentaires, de magazines, de films... touchant de multiples sujets : pédagogie, vie scolaire, éducation aux médias, orientation, économie, histoire-géographie et civilisations, art et culture, culture scientifique, citoyenneté... Ces contenus sont accessibles gratuitement pour une utilisation dans un cadre scolaire ou à domicile.

"Ces programmes sont calamiteux, ce sont des programmes pour les nuls."

*Luc Ferry,
ancien président du Conseil
national des programmes,
ancien ministre de l'éducation,
sur LCI*

ARTS

SUCCEs DE LA GRANDE LESSIVE



« *La grande lessive* » s'est étendue avec succès. Le 7 février dernier, plus de 100 00 participants ont exposé dans les écoles, mais aussi les médiathèques des centres sociaux, les locaux associatifs et les rues, leur œuvre plastique au gré du vent et des regards.

Le projet de Joëlle Gonthier, plasticienne, répond à une esthétique commune : même format A4, même dispositif d'accrochage (fil et pinces à linge), même lieu et même jour d'exposition. Le mouvement gagne de plus en plus de cours de récréation aussi bien outre-mer, en Martinique, en Guyane qu'à l'étranger comme à Amman en Jordanie, Phnom Penh au Cambodge, Cali en Colombie, Casablanca ou Madrid (photo).

www.lagrandelessive.net

PRINTEMPS DES POETES

CORRESPONDANCE DE CLASSE

À l'école Jules Ferry de Wamberchies dans le Nord, les élèves fêtent les 10 ans du « *Printemps des Poètes* ». Depuis janvier avec leur enseignante Brigitte Audenaert, ils se sont engagés dans une correspondance avec le poète Gérard Legouic sur le thème choisi pour cette dixième



édition : l'éloge de l'autre. Une opération pilotée par l'association du printemps des poètes qui met en relation l'auteur avec la classe, fournit de la documentation en direction des enseignants. Pour l'enseignante, l'intérêt d'un tel travail est double. « *Cela permet de travailler dans la durée en découvrant de nombreux textes tout en approchant la poésie de façon vivante* ». Les élèves ont reçu du poète un premier recueil de fables et contes poétiques. Lecture à haute voix auprès de la classe, échanges sur les émo-

tions ressenties, ce travail a agi comme un moteur. Depuis, les élèves ont décliné sous forme d'acrostiche une présentation élogieuse de leur camarade de classe. L'envoi attend maintenant une réponse de la part de l'auteur. Les élèves attendent avec impatience quel sera le contenu du courrier. S'appuiera-t-il sur les écrits des jeunes auteurs ? Proposera-t-il de nouveaux contes ? C'est à partir de ces écrits que l'enseignante et les élèves auront à débattre et réfléchir aux formes de leurs réponses. Tout en poésie.

À noter que le site du « *Printemps des Poètes* » propose un catalogue d'actions, un dossier bibliographique ainsi que des poèmes inédits sur le thème « *Éloge de l'autre* ».

<http://www.printempsdespoetes.com>

JEUNESSE EN PLEIN AIR

DES BOURSES POUR LES SÉJOURS ET CLASSES DE DÉCOUVERTE

Afin de permettre à tous de profiter de séjours collectifs, les jeunes reconnus en situation de handicap pourront obtenir des bourses pour des classes de découverte et des séjours de vacances (cinq jours consécutifs avec au moins une nuit). Les jeunes des établissements du 1er et 2d degré dans l'éducation prioritaire pourront aussi recevoir une aide pour les classes de découverte et les séjours scolaires éducatifs (séjours de 4 nuitées consécutives minimum).

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la JPA www.jpa.asso.fr

TICE

AU TABLEAU BLANC

Comment choisir son tableau blanc interactif (TBI)? Pour quelle utilisation? Pas de problème. Le CDDP de Lozère vient à votre secours. Sur son site, le centre de documentation propose un dossier qui présente les dernières évolutions techniques, les possibilités d'utilisation de cet outil avec notamment des idées d'activités concrètes. Projections et dessins en géographie, présentation d'un graphique et report des données dans un tableau, enregistrement des échanges en langues vivantes, mise en place d'un défi lecture, d'un quiz, les activités peuvent être nom-

breuses, riches et variées. Le CDDP propose même de prêter aux enseignants du département des TBI pour expérimenter dans leur classe. Reste l'accompagnement et la formation pour s'appropriier ces nouveaux outils.

Si de récentes études françaises et étrangères ont mis en évidence une augmentation de la motivation des élèves et notamment pour ceux en difficulté, rien n'explique encore la manière dont on peut optimiser l'utilisation du TBI en classe.

<http://crdp-montpellier.fr/cd48>

DISCRIMINATIONS

« SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME »

L'édition 2007 des « Semaines d'éducation contre le racisme » trouvera, comme tous les ans, son point d'orgue le 21 mars, « Journée mondiale de lutte contre le racisme ». Par des actions variées, 24 organisations agissent, chacune à leur manière, pour faire reculer ce fléau. Organisées en collectif, elles proposent des outils pédagogiques pour agir, à télécharger sur le site www.semainescontreleracisme.org. On y trouvera une affiche, un dépliant d'information et de sensibilisation, un numéro des Clés de l'actualité (13/16 ans), un numéro des Clés de l'actualité juniors (8/12 ans).

À consulter aussi l'album pour les tout petits, pour aborder avec les

maternelles la force des préjugés et des idées reçues.



Patrick Letort

PORTRAIT



Patrick Letort est coordonnateur Sapad (service d'aide pédagogique à domicile) dans le Lot-et-Garonne.

« Pour contribuer à ce que les élèves malades puissent revenir en classe dans les meilleures conditions, sans casser le lien avec leur enseignant et leurs camarades », Patrick Letort est coordonnateur Sapad (service d'aide pédagogique à domicile) dans le Lot-et-Garonne depuis trois ans. Il partage ce demi poste de « complémentarité avec l'école pour les élèves malades », du CP à la terminale, avec une mise à disposition des pupilles de l'enseignement public (PEP) dont il est le responsable départemental.

Saisi généralement par l'enseignant de l'enfant malade, Patrick fait le lien avec la famille, le médecin scolaire et l'école pour élaborer un projet d'assistance pédagogique à domicile. Cette assistance est assurée par un enseignant, celui de l'enfant malade dans la presque totalité des cas, qui dispose pour cela de deux à trois heures hebdomadaires rémunérées en heures supplémentaires pour le visiter à son domicile.

Ce dispositif est mis en place à partir de 15 jours d'absence jusqu'à plusieurs mois, voire la fin de l'année scolaire selon les pathologies de l'enfant. À côté du volet pédagogique piloté par le Sapad, le médecin scolaire de secteur coordonne le volet médical. « C'est lui qui donne son accord », explique Patrick en citant le cas des phobies scolaires, inadaptées au dispositif, ou le cas d'un enfant ne pouvant recevoir de visites au vu de son immunité défaillante.

L'action des PEP vient en complément du dispositif. Ils peuvent par exemple prêter un ordinateur à l'enfant, installer un fax à son domicile pour l'envoi de cours ou de copies.

Cette année, le nombre de dossier à la mi-février est identique à celui atteint fin juin dernier. Sachant qu'il peut survenir jusqu'à 10 dossiers par semaine, Patrick craint « de ne pas pouvoir couvrir l'ensemble de l'année car les crédits d'heures accordées pour le département ne sont pas extensibles ».

« contribuer à ce que les élèves malades puissent revenir en classe dans les meilleures conditions »

« L'école où 13 enfants ont été déportés », reportage paru dans Fenêtres Sur Cours n°250 le 30 décembre 2003.

Dans la rue Houdon qui descend de Montmartre vers Pigalle, la plaque est désormais bien visible. Elle dit que 700 enfants juifs du quartier ont été déportés. À l'intérieur, une autre plaque précise que Madeleine, Thérèse, Rachel... treize enfants ont été identifiés par les membres de l'AMEJD⁽¹⁾ sur les registres de l'école des années 40. Tous morts en déportation. Ce travail de recherche et de mémoire, complété par les récits que des survivants sont venus faire dans les classes, a mobilisé l'équipe éducative. Pour Hélène, qui enseigne en CM2, « on n'imaginait pas qu'il se passe des choses aussi importantes sans que les enfants soient concernés ». Mais raconter la déportation des Juifs dans les camps nazis et en faire leçon ne va pas de soi. En raison d'une part de la forte charge émotive de cette

Hélène, enseignante « ni ma mère, ni mes frères et moi-même ne souhaitons que le nom de notre frère aîné gazé à Auschwitz nourrisson ne soit confié à qui que ce soit et sans notre permission ».

part du risque de mauvaises compréhensions des enfants. Des deux points de vue, le résultat est impressionnant. « Les enfants ont mis du temps à comprendre ce qui s'était réellement passé » explique Jean-Marie, enseignant en CM1. « Mais ensuite, leur attitude a été très différente de l'apprentissage d'un texte de français ». Il est vrai que ses élèves ont suivi le témoignage d'un déporté revenu d'Auschwitz. La plupart des autres classes ont choisi de faire

intervenir d'anciens enfants cachés, comme les époux Bergher, pour éviter les témoignages trop durs. « Ils ont su faire passer les choses, y compris leur envie de vivre », signale Hélène. Ils ont parlé, ont montré leur étoile jaune aux enfants, signe humiliant trop réel pour ne pas marquer. Adèle, petite fille de CM1, dit avoir été « un peu fracassée » par le sujet mais « c'était important d'en parler, mon arrière grand-mère aussi a été déportée ».

Si l'objectif premier de ce projet s'est fondé dans le souvenir des enfants victimes de la barbarie nazie, il a aussi trouvé sa finalité



SHOAH LES ENSEIGNANTS N'ONT PAS ATTENDU

L'enseignement de la Shoah est inscrit aux programmes depuis 2002 et depuis les enseignants se sont mis au travail comme l'atteste ce reportage paru en 2003 que nous republions à titre exceptionnel.

dans l'éducation à toutes les tolérances. « Il n'était pas question pour nous de renforcer le communautarisme », indique Martine, la directrice de cette école de 13 classes, qui regroupe des élèves de 35 nationalités différentes.

Les témoignages ont aussi fait écho aux histoires familiales, les enfants en ont parlé chez eux, posant des questions à leurs parents qui avaient été prévenus.

Au fur et à mesure, les élèves sont devenus plus autonomes et demandeurs dans leurs recherches documentaires. Ils ont beaucoup lu, les CM2 se sont plongés dans « *Le journal d'Anne Franck* », ouvrage difficile pour leur âge, aux dires d'Hélène. Ils ont aussi écrit, les plus jeunes ont réalisé un album en noir et blanc, les autres ont raconté leurs impressions sur la guerre et relaté les témoignages entendus. Dans la plupart de leurs textes, les enfants ont tenu à s'exprimer à la première personne du singulier. « *En disant Je, ils se sont mis à la place des gens, ils avaient besoin de rentrer dans le récit* », précise enco-

re Hélène, qui a travaillé en disciplines transversales. « *En histoire, avoir des témoignages vivants est très riche* », cela permet une compréhension du temps qui passe, plus évidente pour les enfants que la simple frise. Vers la fin du projet, les élèves de l'école ont été sollicités en arts plastiques, sur le thème du portrait. Le 28 novembre, lors du dévoilement des plaques commémoratives, une grande émotion s'est dégagée, dépassant le côté officiel de la démarche. Un silence

spontané a précédé la minute du même nom. Un ballon, en mémoire de chacun des enfants déportés, a été lancé par des parents d'élèves qui, pour certains, se sont mis à pleurer. Ce jour-là, le chœur des enfants de l'école s'est élevé dans la cour au son du « *chant des partisans* », concluant ainsi une aventure extraordinaire.

Laurence Chartier

(1) L'association pour la mémoire des enfants juifs déportés est à l'origine du travail de recherche et de la pose de plaques commémoratives en lien avec la Ville de Paris.

Entretien



Benoît Falaize

est chercheur à l'INRP (Institut national de la recherche pédagogique). Spécialiste des questions d'éducation civique en primaire, il dirige des recherches sur l'enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne.

Incarner l'histoire

Qu'est ce qui se fait en classe sur les questions d'enseignement de la Shoah ?

Notre étude terminée en 2003 laissait apparaître qu'il n'y a pas de démarche de référence mais des manières de faire. On a observé beaucoup de pratiques axées sur la dimension civique illustrant ainsi l'idée de la souffrance et de l'intolérable. D'autres se raccrochent aux dates de commémoration de la seconde guerre mondiale, à l'actualité ou à la venue d'un témoin qui raconte son histoire. Présent dans les programmes depuis 2002, c'est un sujet difficile pour les enseignants au regard de la sensibilité des élèves.

Quelles approches faut-il privilégier ?

De fait, il faudrait approfondir les démarches existantes avec des pratiques libres et transversales, sans cloisonnement disciplinaire. Elles doivent se développer au regard du respect de la sensibilité des élèves. La question de l'extermination recouvre un poids émotionnel qui peut être choquant, perturbant ou même culpabilisant pour des enfants de 10 ans. Mais c'est vrai, la transmission de l'histoire, notamment à l'école primaire, passe par l'incarnation. Mais pas de n'importe quelle façon : il est intéressant d'arriver à faire vivre les personnages, de montrer ce qui s'est réellement passé

et rendre présent les sujets d'hier. De ce point de vue, la littérature qui est utilisée avec bonheur par les enseignants offre un cadre propice et distancié tout comme les récits autobiographiques ou l'échange en classe avec des témoins qui ont survécu.

La mission pédagogique sur la « transmission de la Shoah » n'a pas retenu l'idée du parrainage d'un enfant mort. Elle suggère d'autres pistes. De quel type d'accompagnement les enseignants auraient-ils besoin ?

Cette commission semble décidée à offrir des informations aisément accessibles pour les maîtres. Il serait intéressant de produire un document synthétique à destination des enseignants qui répertorie l'ensemble des ressources disponibles sur cette question : littérature de jeunesse, sites institutionnels, ressources pédagogiques en ligne, synthèses de l'état des connaissances historiques. En tout état de cause, le cœur de ce sujet reste le respect de l'histoire et cela suppose de ce point de vue une bonne formation minimale, initiale ou continue, pour tous les enseignants.

**Propos recueillis
par Sébastien Sühr**

CIDEM

Le CIDEM (Civisme et Démocratie) est le partenaire officiel de la maison d'Anne Franck d'Amsterdam dont il relaie les initiatives et les recherches au niveau national, adapte et diffuse les outils pédagogiques et éducatifs. Le site propose également une boîte à outils avec livres, CDRoms, DVDs, affiches à destination des enseignants.

<http://www.cidem.org/>

Le Grenier de Sarah

Conçu pour pouvoir être visité par un enfant seul avec des entrées adaptées, ce site d'introduction à l'histoire de la Shoah s'adresse spécifiquement aux enfants de l'école primaire et plus particulièrement à ceux entre 8 et 11 ans. La rubrique « raconte-moi ton histoire » offre aux enfants la possibilité de découvrir plusieurs parcours d'enfants juifs qui ont vécu en France ou en Hollande. Elle est enrichi de documents historiques issus des archives du centre de documentation juive contemporaine.

<http://www.grenierdesarah.org>

Mémorial de la Shoah

Le Mémorial de la Shoah organise régulièrement des conférences le plus souvent à l'occasion des expositions temporaires qui sont présentées au Mémorial. Celles-ci sont disponibles en ligne ou en vidéo pour les enseignants ou les élèves. Elles abordent des sujets divers, liés à la Shoah, qui peuvent concerner à la fois des questions historiques, des parcours de vies, un génocide en particulier ou des lectures d'œuvres littéraires.

<http://www.memorialdelashoah.org>

France 5

France 5 et son site curiosphère propose à la fois pour les élèves, des contenus éducatifs pour expliquer la Shoah et pour les enseignants, des ressources pédagogiques, des travaux d'élèves ou des fiches pratiques.

<http://www.curiosphere.tv>

SALAIRES : + 0,5 % AU 1ER MARS

Instituteurs		PE		PE Hors-Classe	
Echelon	Indice	Echelon	Indice	Echelon	Indice
1	341	1	349	1	495
2	357	2	376	2	560
3	366	3	395	3	601
4	373	4	416	4	642
5	383	5	439	5	695
6	390	6	467	6	741
7	399	7	495	7	783
8	420	8	531		
9	441	9	567		
10	469	10	612		
11	515	11	658		

Valeur mensuelle du point d'indice = 4,55695

Bonifications indiciaires

Chargé d'école	+3
Directeur 2-4 cl	+16
Directeur 5-9 cl	+30
Directeur 10 cl et plus	+40
Dir. de SEGPA	+50
Dir. de EREA/ERDP	+120

NBI

Directeurs d'école	+8
CLIS, CPAIEN	+27
CLIN, classe-relais, coordonnateur ZEP	+27

Attention: La NBI n'est pas cumulable avec une bonification indiciaire fonctionnelle, sauf pour les directeurs.

Sont retirés du salaire brut :

- Retraite : 7,85 %
- Solidarité : 1 % (après déduction pension et RAFF)
- CRDS : 0,5 % (sur 97 % de tous les revenus)
- CSG : 7,5 % (97 % de tous les revenus)
- Retraite additionnelle (RAFF) : 5 % des indemnités et supplément familial

Mesure du ministre du budget et de la fonction publique pour l'année 2007: le point d'indice est relevé de 0,5 % au 1er mars. Il sera revalorisé le 1er octobre de 0,3 %. Pour autant, l'évolution du traitement des fonctionnaires est loin de suivre une inflation de 2,6 % pour 2007, année qui n'a connu aucune mesure de rattrapage. Pour 2008, l'inflation est estimée à au moins 1,6%, la perte de pouvoir d'achat dépasse 5% sur les 5 dernières années.

Indices majorés	Traitement brut mensuel	Traitement net mensuel			Supplément net familial (1 enfant : 2,29 € 1,98 € net)		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Enf. suppl.
288	1 312,40 €	1 143,09 €	1 119,40 €	1 107,55 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
291	1 326,07 €	1 142,04 €	1 118,60 €	1 106,87 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
318	1 449,11 €	1 247,10 €	1 222,08 €	1 209,58 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
341	1 553,91 €	1 337,26 €	1 310,45 €	1 297,05 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
349	1 590,37 €	1 368,66 €	1 341,20 €	1 327,48 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
357	1 626,83 €	1 400,03 €	1 371,95 €	1 357,91 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
366	1 667,84 €	1 435,31 €	1 406,54 €	1 392,16 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
373	1 699,74 €	1 462,79 €	1 433,45 €	1 418,78 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
376	1 713,41 €	1 474,54 €	1 444,97 €	1 430,18 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
383	1 745,31 €	1 501,99 €	1 471,88 €	1 456,80 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
390	1 777,21 €	1 529,44 €	1 498,78 €	1 483,44 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
395	1 799,99 €	1 549,04 €	1 517,99 €	1 502,46 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
399	1 818,22 €	1 564,73 €	1 533,36 €	1 517,67 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
416	1 895,69 €	1 631,41 €	1 598,69 €	1 582,33 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
420	1 913,91 €	1 647,06 €	1 614,05 €	1 597,53 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
434	1 977,71 €	1 701,99 €	1 667,85 €	1 650,78 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
439	2 000,50 €	1 721,60 €	1 687,08 €	1 669,81 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
441	2 009,61 €	1 729,44 €	1 694,76 €	1 677,42 €	62,17 €	154,39 €	109,87 €
457	2 082,52 €	1 792,18 €	1 756,24 €	1 738,26 €	63,11 €	156,91 €	111,76 €
458	2 087,08 €	1 796,11 €	1 760,08 €	1 742,08 €	63,23 €	157,22 €	112,00 €
467	2 128,09 €	1 831,40 €	1 794,68 €	1 776,30 €	64,29 €	160,05 €	114,12 €
469	2 137,20 €	1 839,24 €	1 802,36 €	1 783,91 €	64,53 €	160,68 €	114,59 €
481	2 191,89 €	1 886,31 €	1 848,48 €	1 829,56 €	65,94 €	164,46 €	117,42 €
482	2 196,44 €	1 890,22 €	1 852,32 €	1 833,35 €	66,06 €	164,77 €	117,66 €
495	2 255,69 €	1 941,22 €	1 902,28 €	1 882,81 €	67,60 €	168,86 €	120,73 €
510	2 324,04 €	2 000,05 €	1 959,93 €	1 939,86 €	69,37 €	173,58 €	124,27 €
511	2 328,60 €	2 003,94 €	1 963,77 €	1 943,68 €	69,48 €	173,89 €	124,50 €
515	2 346,82 €	2 019,63 €	1 979,13 €	1 958,88 €	69,96 €	175,15 €	125,44 €
531	2 419,74 €	2 082,40 €	2 040,63 €	2 019,75 €	71,85 €	180,18 €	129,22 €
539	2 456,19 €	2 113,75 €	2 071,36 €	2 050,16 €	72,79 €	182,70 €	131,11 €
540	2 460,75 €	2 117,68 €	2 075,21 €	2 053,98 €	72,91 €	183,02 €	131,34 €
560	2 551,89 €	2 196,11 €	2 152,06 €	2 130,05 €	75,26 €	189,31 €	136,06 €
567	2 583,79 €	2 223,57 €	2 178,97 €	2 156,67 €	76,09 €	191,51 €	137,71 €
601	2 738,72 €	2 356,90 €	2 309,64 €	2 286,00 €	80,10 €	202,20 €	145,74 €
612	2 788,85 €	2 400,02 €	2 351,89 €	2 327,84 €	81,40 €	205,66 €	148,33 €
642	2 925,56 €	2 517,68 €	2 467,19 €	2 441,96 €	84,94 €	215,10 €	155,41 €
658	2 998,47 €	2 580,44 €	2 528,69 €	2 502,80 €	86,82 €	220,13 €	159,18 €
664	3 025,81 €	2 603,96 €	2 551,72 €	2 525,62 €	87,53 €	222,02 €	160,59 €
695	3 167,08 €	2 725,52 €	2 670,87 €	2 643,54 €	91,19 €	231,77 €	167,91 €
741	3 376,69 €	2 905,92 €	2 847,63 €	2 818,50 €	93,78 €	238,70 €	173,10 €
783	3 568,09 €	3 070,63 €	3 009,06 €	2 978,25 €	93,78 €	238,70 €	173,10 €

Littérature jeunesse

OSEZ LA POÉSIE! PRINTEMPS DES POÈTES 2008

À chaque printemps, fleurissent les poèmes. Cette année le thème de cet événement national est « L'éloge de l'Autre ». Chacun peut lire, dire, se faire « Passeur de poésie ». Notre monde a besoin d'utopie, de rêve, d'audace, et « Qui, mieux que les poètes, peut porter cet élan puisque dans la langue elle-même, ils jouent ce rôle d'empêcheur de tourner en ronron? » (Alain Serres)? Comptines, jeux poétiques, anthologies diverses, recueils complets, proposent une large palette où chacun peut puiser.

« *Les petits géants du monde* » – Collection de Rue du monde 2007/2008 (6 €) Dès 3 ans

Avec « *Les petits géants du monde* », la collection des petits albums carrés s'est ouverte à la poésie étrangère et compte maintenant 12 titres dans 12 langues différentes. Le concept est semblable: un seul poème par auteur, adapté en français, qui s'inscrit progressivement dans les illustrations pleine page; en final, la reprise du poème entier dans sa langue et sous sa forme d'origine. C'est une ouverture au monde et aux autres cultures. Ainsi, dans « *Devinettes et caramboles* » le jeune lecteur découvre Le moulin à riz qui « tourne en rond quand il est bien nourri », "Le dragon cracheur d'eau" image de la pompe à eau, le carambole, ce joli fruit exotique étoilé... Il a été fait appel aux meilleurs illustrateurs avec leur talent et leur différence, offrant ainsi une petite galerie d'art contemporain.

Super Gloupi & Super Super Gloupi (R) E. van de Vendel, trad. C. Bruel, ill. F. van der Weel – ETRE (11 €) Dès 6 ans

Ca se savoure, ça se déguste, les 50 petites scènes d'enfance de chacun des deux recueils! Car ce Super Gloupi, petit chien noir à marinière, c'est un bambin de 4 ou 5 ans qui découvre la vie. Il faut être un poète pour traduire ces textes néerlandais



avec ce rythme, ce jeu sur les sonorités, ces images! « *J'écris des petits mots / sur le sable / avec mes doigts / de pied. / La mer vient les lire. / Régulièrement. / Elle emporte son courrier. / En tout cas, pas de réponse. / Jamais [...].* ». Super Gloupi a un point de vue bien particulier sur tout: son poisson rouge, les flaques séduisantes, les crachats, la corde à linge... Comme toujours chez ETRE, les deux recueils sont particulièrement soignés, dessins noirs sur fond anis pour l'un, bleu turquoise pour l'autre. C'est un délice, vous-dis-je, à ne pas rater.

Lisières futiles et rieuses (R) Michel Cosem, ill. Philippe Devaine – Lo País d'enfance (12,50 €) Dès 7 ans (Liste MEN C2)

Cette élégante brochure au beau papier bis nous offre 13 poèmes de M. Cosem illustrés de photomontages en noir et blanc, en parfaite harmonie. Le recueil s'ouvre et se ferme sur un art poétique « *La page* », « *Le grand meneur de mots* ». Entre les deux, un fil rouge, le regard ébloui du poète sur une nature automnale. Odeurs de feu de bois, de pomme, de fruits mûrs, châtaignes et champignons; toute une faune familière intimement liée cependant aux légendes: oiseaux, chevreuil, écureuil. Orages et vent courant... Parfois des rêves de voyages: îles, désert, voire galaxies bleues, pour mieux savourer au retour cet



automne de plénitude – automne de la vie peut-être — qui prépare un hiver serein.

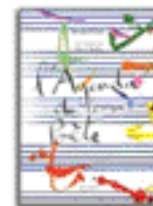
Le Desnos (A) Anthologie, ill. d'H. Ben Meyer – Dada Mango (15 €) Dès 10 ans.

Pour beaucoup, Robert Desnos, c'est le poète d'« *une fourmi de dix-huit mètres* » ou du « *Pélican* ». Mais Desnos n'a pas écrit que les poèmes, dits pour enfants, de « *Chantefleurs, Chantefables* », « *Le Parterre d'Hyacinthe* » ou « *La ménagerie de Tristan* »! C'est un poète effervescent, qui a tout exploré, dans la Poésie comme dans la vie, une vie flamboyante. C'est cette multiplicité qu'offre l'anthologie de l'album « *Le Desnos* ». Y figurent les premières jongleries de mots des « *Prospectus* » (1919), des textes de la période surréaliste, des hymnes à l'amour, et des poèmes de l'homme engagé dans les luttes antifascistes, du résistant. Desnos, dénoncé et déporté en 1944, meurt au camp de Térézin le 18 juin 1945. Les illustrations d'H. Ben Meyer, allant selon les périodes, du clair aux couleurs éclatantes, du rouge sang au sombre, établissent des connexions subtiles entre les poèmes, les mots, la typographie, les fragments de papiers imprimés et les collages.



L'agenda du (presque) poète – B. Frit, ill. H. Tulle – La Martinière (23 €) Pour tous

Voilà de quoi nourrir une pleine année avec des activités poétiques quotidiennes. Organisé en séquences ludiques et progressives, l'Agenda associe chaque activité d'écriture à une citation, voire un poème entier commenté. S'interroger sur les manières dont s'y prennent les poètes pour à son tour expérimenter, imiter, oser... faire sien, créer. Les illustrations d'H. Tullet, jouant elles aussi avec les couleurs riches et les formes, suscitent des correspondances, source d'émotions. Cet Agenda peut devenir livre de chevet de tout apprenti poète et donc... de tout enseignant!



Marie-Claire Plume

Cf. la suite de la rubrique sur: www.snuipp.fr > littérature de jeunesse > Printemps des Poètes 2008

Leur avis

**FRANÇOIS LOZÈS ET
MICHEL WIEVIORKA DU
CRAN**

« Les outils classiques de la lutte contre les discriminations ne sont-ils pas suffisants ? Avec le temps et les générations, le prénom ou le lieu de naissance cessent d'apporter une indication pertinente pour connaître les victimes des discriminations. Comment comprendre pourquoi Jean-Claude, né à Colombes de parents français, est discriminé, si on ne prend pas en compte le fait qu'il est noir ? »

SOS RACISME

« La nécessaire connaissance de la réalité des discriminations doit passer par d'autres moyens comme, par exemple, les « testings » qui doivent se pratiquer à grande échelle comme le fait le BIT... Le regard doit d'abord se poser sur les auteurs des discriminations. S'opposer à un délit a toujours nécessité d'étudier l'attitude du délinquant, pas celle des victimes potentielles. »

**GEORGE FELOUZIS,
SOCIOLOGUE**

« Je dirais que les catégories ethniques ne sont pas seulement légitimes comme moyens de lutte contre les discriminations et comme outils d'analyse scientifique. Elles le sont aussi comme outils de reconnaissance et d'intégration à la Nation de minorités visibles jusqu'ici définies négativement. »

**ALAIN BLUM, DIRECTEUR DE
RECHERCHE À L'INED**

« Pourquoi suis-je donc hostile à ces catégories ethniques ? Parce qu'elles ne sont tout simplement pas constructibles. Tout d'abord, la catégorie ethnique renvoie à une multiplication des étiquettes qui ne correspondent pas à un groupage simpliste. Dans son enquête, Patrick Simon demande aux individus de se classer dans une catégorie blanc, noir, arabe ou berbère, etc.. De nombreux individus ne s'y reconnaissent pas. »

ETHIQUE L' ETHNIQUE ?

Faut-il des statistiques ethniques pour lutter efficacement contre les discriminations ? Cette question, complexe, agite les milieux associatifs et ceux de la recherche. Détour sur des débats passionnés.



Depuis un an, la question des statistiques ethniques réapparaît dans les journaux au rythme de colloques, de pétitions et de tribunes. Alors que le Conseil constitutionnel a censuré l'article 63 de la loi sur l'immigration autorisant des « études sur la mesure de la diversité des origines des personnes », certaines associations ne désarment pas et continuent à alimenter ce débat très français. Dernier épisode en date, un texte dans le Monde du 11 février de Michel Wieviorka et François Lozès du CRAN intitulé « Contre les discriminations, unissons-nous ! » qui tente de rapprocher les partisans des statistiques ethniques et leurs adversaires. Une gageure tant les positions semblent cristallisées.

Simple opposition de principes ? La polémique est plus sérieuse et repose sur le fait que les statistiques sont un instrument de la vie sociale, qu'elles ne se contentent pas de décrire une réalité mais qu'elles contribuent à la construire. En d'autres termes reconnaître « l'ethnicité » de personnes reviendrait à remettre en cause l'utopie créatrice de la citoyenneté selon laquelle on est également citoyen quelle que soit sa religion et son origine ethnique, les citoyens français ne pouvant être distingués selon ces critères. Cette position traditionnelle fait l'objet de critiques virulentes. En refusant de

prendre en compte des distinctions ethniques qui existent dans les rapports sociaux, elle aboutirait à conforter et légitimer la réalité des inégalités et des discriminations.

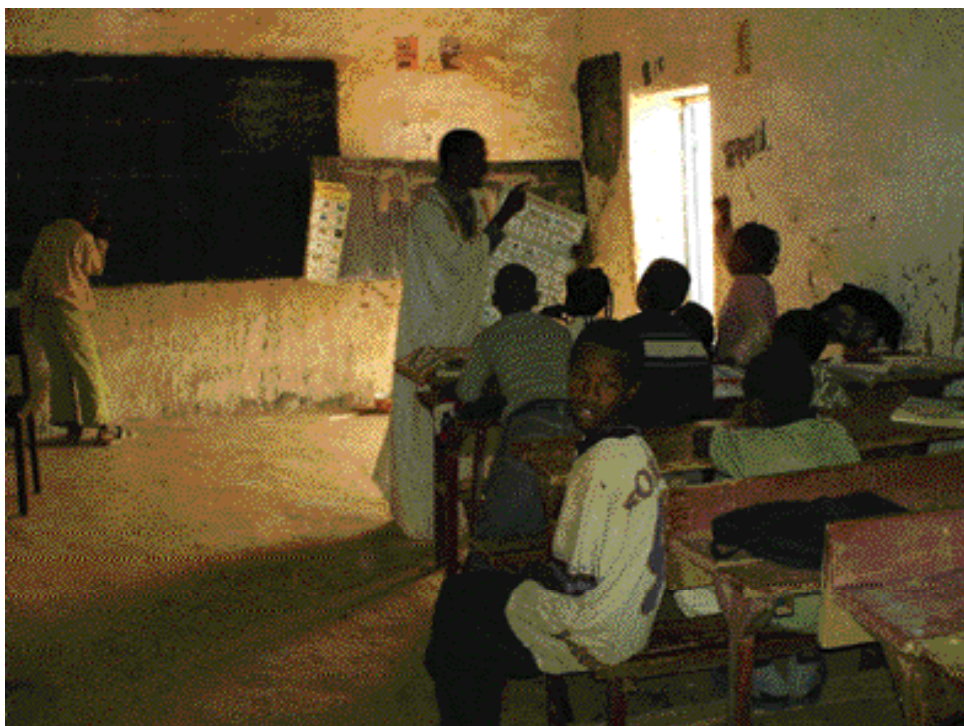
Concrètement, il existe aujourd'hui des données ethniques, mais les modes de collecte de données sont indirectes. L'origine « ethno raciale » est déduite du lieu de naissance des parents ou du prénom des personnes. Si bien que la question qui se pose serait plutôt « *quelles statistiques ethniques pour lutter contre les discriminations ?* » Une partie de la communauté des chercheurs remet en cause les résultats issus des données indirectes qui, si elles fonctionnent à peu près pour les personnes d'origine maghrébine, ne fonctionnent pas pour les noirs africains ou les antillais. Une enquête de l'INED intitulée « *Trajectoires et origines* » formulait des questions comme « *De quelle couleur de peau vous diriez-vous ?* ». Pour les opposants aux statistiques ethniques, le regard doit se poser sur les auteurs de discrimination par le biais de « *testing* » à grande échelle.

Le débat sur les méthodes est difficile et complexe. Mais la lutte contre les discriminations reste un combat à mener. Rien ne serait pire que le statu quo.

Lydie Buguet

L'ÉCOLE DANS LES DUNES

Dans le désert mauritanien, les enseignants de l'école primaire, obligatoire et laïque, assurent leurs missions, coûte que coûte.



Les récents attentats en Mauritanie ont eu de sérieuses conséquences. Dans ce pays, un des plus pauvres d'Afrique, les revenus du tourisme prennent une part de plus en plus grande, en particulier dans les zones rurales, et contribuent au maintien d'une vie économique et sociale encore en grand décalage avec le niveau de vie dans les villes. Comme le système de santé ou les services administratifs, le système éducatif ne peut offrir les mêmes services partout et les différences entre les grandes écoles des villes et les classes uniques des régions désertiques sont très fortes. Si les progrès en matière de scolarisation ont été notables durant la dernière décennie, en particulier la scolarisation des filles, il reste des progrès à accomplir. Seuls 40 % des élèves arrivent en 6^{ème} année de primaire, le taux d'analphabétisme avoisine les 50 %. Malgré les aides extérieures, la dépense par élève de primaire est de 219 dollars (5236 pour la France). Dans cette république isla-

miste, l'école est laïque, et c'est seulement dans les grandes classes que l'on voit apparaître une séparation entre les filles (légèrement voilées) et les garçons.

L'immensité du pays, sa faible densité de population, le nomadisme, le dénuement de certaines familles, rendent tout plus difficile, comme dans certains villages de la Vallée Blanche. On y accède en taxi-brousse ou le plus souvent en marchant. Certains ne se remplissent que l'été, au moment de la cueillette des dattes, d'autres sédentarisent quelques familles nomades et possèdent une école, aisément repérable. À l'intérieur, du sable, quelques pupitres fatigués, une table, une planche servant d'étagère, un rectangle de ciment peint en noir en guise de tableau. À l'école de Choumatt, Bouha Boye, le maître, jongle entre ses deux groupes. Les petits répètent en français le nom des lettres et le mot qui leur est associé. Les grands bataillent avec la soustraction à 2 retenues. À l'école de Tifoujar,

Brahim Bouhe vient de terminer sa leçon de géographie, en arabe.

En Mauritanie, l'enseignement primaire dure 6 ans. De 100 % en arabe la première année, il aboutit à la parité horaire arabe-français les 5^{ème} et 6^{ème} années. Maths et sciences sont enseignées en français. En général, deux maîtres interviennent, celui de français et celui d'arabe, qui ont reçu des formations parallèles dans la même école normale. Ce système trouve ses limites dans les endroits reculés. En effet, Bouha et Brahim sont arabisants et maîtrisent « *insuffisamment le français pour préparer correctement leurs élèves à l'examen d'entrée au collège* ». D'où leurs appels incessants à l'inspecteur pour pourvoir le poste de maître de français. A l'inverse, Mohamed El Kali Dia, l'instituteur de l'école de Chatou, d'origine peule, ne parle pas l'arabe mais doit préparer ses élèves de 6^{ème} année aux épreuves en arabe. Pour « *ce boulimique de lecture* », comme pour Bouha et Brahim, l'isolement pèse. Les conditions de vie sont difficiles: l'enseignant est pris en charge par une famille du village qui l'héberge et le nourrit. En classe, le manque de documents, de dictionnaires, de cahiers, de stylos, est permanent. De temps en temps, l'association « *Mille pages aux enfants des dunes** » apporte les fournitures et les livres qu'elle a récoltés, mais cela ne peut suffire. Ici, beaucoup d'élèves abandonnent leur scolarité avant d'atteindre la 6^{ème} année du primaire.

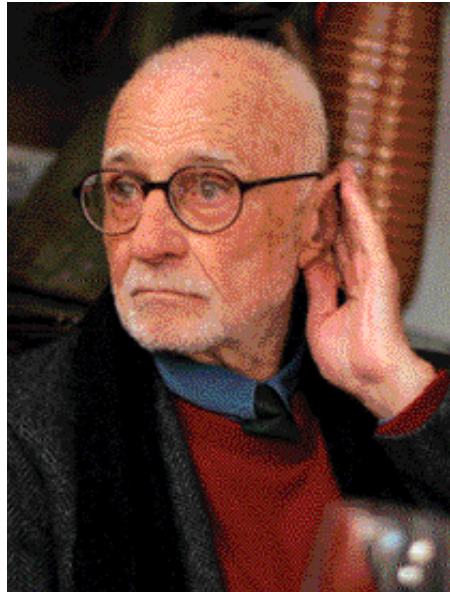
Si la féminisation du corps des enseignants se poursuit (près de 46 % aujourd'hui), ce sont les jeunes hommes célibataires qui héritent des postes les plus éloignés des villes. Le niveau de vie a dégringolé avec la dévaluation de la monnaie de 140 % ces dernières années. La retraite peut être prise après 30 ans de service dans ce pays où l'espérance de vie tourne autour de 50 ans. Au milieu de toutes les difficultés, l'énergie de Mohamed à enseigner le français « *langue d'ouverture* », celle de Bouha et Brahim pour « *élever le niveau des élèves* » laissent admiratif. Tous disent que c'est par l'éducation que la Mauritanie progressera. Et ils y travaillent d'arrache-pied.

Daniel Labaquère

*<http://www.mille-pages.org>

Cinéma MONICELLI A PARIS

Mario Monicelli n'est pas tout à fait, à 93 ans, le doyen des réalisateurs. Manoel de Oliveira va en effet souffler cent bougies à la fin de cette année. Comme Oliveira, Monicelli est cependant toujours au travail et la Cinémathèque Française lui offre à partir du 19 mars un hommage très important. Plus de quarante films pendant deux mois, des conférences sur son œuvre et surtout la venue du maître à Paris le 22 mars pour une Leçon de Cinéma ouverte au public qui s'annonce passionnante. Comment résumer soixante-dix ans de carrière? Le premier film de Monicelli date de 1935, le dernier, pour l'instant, de 2006. Monicelli est bien sûr l'auteur du « *Pigeon* », véritable naissance de la « *comédie à l'italienne* » en 1958. Mais c'est aussi lui qui met fin à ces vingt années fabuleuses avec « *Un bourgeois tout petit* », formidable parabole sur une société italienne prise entre la dérision et la violence. Et avant 1958? Avant « *Le Pigeon* », il avait déjà beaucoup filmé Totò. Totò est le plus grand acteur de l'histoire du cinéma italien et les Français continuent à l'ignorer. L'hommage à Monicelli est une occasion de réparer cet oubli incroyable. Les films que nous pour-



rons voir à Paris valent bien sûr pour leur unité thématique. Sens de l'histoire, comédie sociale, portrait comique d'une nation, galerie de personnages inoubliables. Mais ce contenu passionnant ne doit pas faire oublier l'importance esthétique de Monicelli. À voir par exemple « *Le Pigeon* » sur grand écran, on se rendra compte que non seulement le propos du film est enthousiasmant, drôle, intelligent, admirablement développé, mais aussi que l'exigence formelle est constante. Les images du Pigeon sont parmi les plus belles, les mieux composées, de l'histoire du cinéma. Le cinéma italien, trente ans après son triomphe sur les écrans français, est devenu le grand oublié de nos mémoires cinéphiles. Il faudra donc aller à la Cinémathèque, en battant notre coulpe, en s'appêtant à beaucoup rire, et beaucoup admirer.

René MARX

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com

« Comment l'école peut-elle s'adapter à chaque élève? »

Forum Retz/Le Monde de l'éducation

L'école ne pourra parvenir à la réussite pour tous qu'en s'adaptant à chaque élève. L'individualisation de l'enseignement s'impose non seulement pour vaincre l'échec scolaire de masse auquel les professeurs sont aujourd'hui confrontés, mais aussi du fait des changements que l'ère numérique introduit dans les modes de pensée et de raisonnement des élèves.

Avec Anne-Marie Chartier, INRP, Nathalie Mons, Université de Grenoble, Didier Pleux, psychologue, Philippe Meirieu, Université Lumière - Lyon 2

Le 12 mars 2008 à la Maison de la mutualité, Paris Ve

Rens : <http://www.editions-retz.com>

« L'enseignement des questions socialement vives en Histoire et en Géographie »

En réunissant universitaires, chercheurs et enseignants, le SNES et le Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH) proposent de réfléchir et de débattre des enjeux de l'enseignement des questions vives.

Question délicate dans le contexte de réécriture des nouveaux programmes (au collège) et d'interrogations sur les rapports entre histoire et mémoire(s). Du 14 mars 2008 au 15 mars 2008 à Paris, à l'Eurosite République et à l'ENS rue d'Ulm

Rens : <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?article3642>

« Le bicentenaire de l'État enseignant »

17 mars 1808 : un décret crée les lycées, l'inspection générale. Il fait naître l'institution scolaire en commençant par ses étages nobles... Pour commémorer ce bicentenaire, une série de manifestations sont organisées à Paris et Lille.

Un premier événement réunit à Paris des spécialistes de l'histoire de l'éducation du 11 au 13 mars. Le 27 mars, la Sorbonne accueille une conférence sur les recteurs. À Lille, du 14 au 16 mai, 4 journées sont dédiées au bac.

Rens : http://www.inrp.fr/she/universite_imperiale_bicentenaire.htm

Musique JAZZ ENTRE MOLUQUES ET AMSTERDAM

Née aux Pays-Bas d'une famille originaire des îles Moluques en Indonésie, Monica Akihary chante dans la langue maternelle de son père, celle de l'île Haruku. Sa formation, Boi Akih, est aujourd'hui un duo avec le guitariste Niels Brouwer. Dans leur précédent album, ils accueillent le percussionniste indien Sandip Bhattacharya et le violoncelliste Ernst Reijseger. Pour ce

nouvel opus « *Yalelol* » (L'être non physique), Niels Brouwer a composé toutes les musiques. Un jazz qui prend ses racines dans la musique indonésienne aussi bien que dans celle du Sud de l'Inde. Un travail vocal ciselé pour un espace musical empreint de liberté.

Laure Gandebeuf

Boi Akih : Yalelol Enja/Harmonia Mundi

« LA REUSSITE DANS UN DOMAINE EST LIEE AUX PERFORMANCES DANS UN AUTRE DOMAINE »

Vous avez mené une étude avec Sophie Morlaix en identifiant les compétences qui concourent à la réussite scolaire. Quelles sont-elles ?

Elles se regroupent dans trois grands blocs : l'orthographe, le calcul mental, les capacités attentionnelles et la recherche d'informations. Ces grands groupes de compétences suffisent à expliquer la quasi-totalité des écarts de performances entre les élèves aux évaluations nationales de CE2. En outre, nous avons pu mettre en évidence que les capacités attentionnelles, et plus encore les habiletés en calcul mental présentent un fort caractère prédictif des résultats des élèves, trois années plus tard, à l'entrée en sixième.

En quoi sont-elles liées à la capacité d'apprentissage des élèves ?

Si les compétences en orthographe dépendent en grande partie d'un enseignement systématique, les deux autres ensembles sont associés à des mécanismes qui interviennent de manière transversale dans de nombreuses situations d'apprentissage. Au fil du temps, la réussite dans un domaine est de plus en plus liée aux performances dans un autre domaine. Ainsi, on a constaté qu'en CE2, les capacités attentionnelles des élèves sont à la base de la construction de compétences progressives telles que la technique de l'addition, puis la transformation d'un texte du masculin au féminin, puis enfin la technique opératoire de la soustraction. De même, les habiletés numériques (connaissances des nombres et calcul mental) entretiennent de forts liens avec les performances dans le domaine de la compréhension à la fin du cycle III.

Comment l'expliquez-vous ?

Ce sont des processus très importants, notamment parce qu'ils sont liés aux capacités cognitives des élèves et ce, indépendamment de leur origine sociale qui est un autre facteur de la réussite. Les individus sont



Bruno Suchaut

Bruno Suchaut est chercheur à l'IREDU (institut de recherche en éducation). Il est maître de conférence en éducation à l'université de Bourgogne.

assez inégaux sur le plan des capacités de mémoire de travail et de vitesse de traitement de l'information. L'école ne doit pas accentuer ces différences.

Que proposer alors ?

Ces résultats peuvent être très utiles sur le plan pédagogique à la fois pour planifier des activités scolaires dans le temps, dès l'école maternelle, mais également pour mieux prendre en charge les capacités singulières de chacun dans les rythmes d'apprentissage. On peut suggérer qu'il peut être pertinent de développer certaines activités permettant de limiter l'influence des deux variables principales (origine sociale et capacités cognitives) sur les écarts de progressions entre élèves. Les activités mobilisant les habiletés

en calcul mental sont donc les premières concernées et leur pratique systématique pourrait permettre de réduire le coût cognitif des activités d'apprentissage en automatisant certains processus. Dans la mesure où le niveau de compétences des élèves à l'entrée en CE2 est fortement prédictif des progrès, c'est donc principalement avant le cycle III que doivent être mises en place ces activités systématiques afin de mieux armer les élèves dans les dimensions des acquisitions les plus prédictives de la réussite ultérieure.

On en revient alors à la gestion de l'hétérogénéité des élèves dans leur manière et leur rythme d'apprentissage, question que se posent au quotidien les enseignants. Que dit la recherche de ce point de vue ?

Un premier point est qu'il faut accepter cette hétérogénéité en tant que telle : il y aura toujours des élèves de niveaux différents aux aptitudes variées. Un second point, et la majorité des études le montrent, est que le regroupement des élèves en groupes de niveau n'apporte pas une meilleure réussite. L'organisation de la scolarité par cycle, qui semble être remise en cause dans le projet de nouveaux programmes, fournit pourtant un cadre favorable à la prise en compte des singularités dans les rythmes d'apprentissages des élèves. Mais cela ne suffit pas. La solution réside dans la capacité à adapter les pratiques pédagogiques à la diversité des élèves. L'organisation du temps scolaire est sans doute à repenser sans que celle-ci ne concoure à une exclusion du groupe classe des élèves les plus faibles. Pour cela, les enseignants ont grand besoin d'actions de formations spécifiques et des apports de la recherche.

Propos recueillis par Sébastien Sihr